

# *Couleur* **fil des ans**

Bulletin de la Société historique de Bellechasse

- Léo Doiron de Saint-Raphaël 5
- Les religieuses de Saint-Vallier 9
- Moulins à vent disparus 13
- Les Couillard de Beaumont 19
- Une glacière à Saint-Charles 29

Vol. 25 - n°3 - automne 2013 7\$





**Conseil d'administration**

président: Jean-Pierre Lamonde lamondej@globetrotter.net	418 887-3761
vice-président: Pierre Prévost pierre.prevost@globetrotter.net	418 882-3528
trésorière: Gisèle Lamonde gisele.lamonde@globetrotter.net	418 887-3761
secrétaire: Michel Tardif micheltardif@rocketmail.com	418 882-2402
Lise Fleury-Gosselin fleuryl@globetrotter.net	418 887- 4087
Réjean Bilodeau Réjean.bilodeau@hotmail.ca	418 789- 3664
Paul St-Arnaud paulst-arnaud4@gmail.com	418 884-4128
Yvan De Blois ydeblois@globetrotter.net	418 883-3056
Robert Tessier tessierrobert@videotron.ca	418 804-0626
Claude Gignac claudegignac@hotmail.ca	418 789-2990

**Membres d'honneur**

0006 André Beaudoin
0008 Claude Lachance
0016 Fernand Breton
0019 Benoît Lacroix
0038 Claudette Breton
0162 Charles-Henri Bélanger
0131 Conrad Paré

**Territoire**

Armagh, Beaumont, Buckland, Honfleur, La Durantaye, Saint-Anselme, Saint-Charles, Sainte-Claire, Saint-Damien, Saint-Gervais, Saint-Henri, Saint-Lazare, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Malachie, Saint-Michel, Saint-Nazaire, Saint-Nérée, Saint-Philémon, Saint-Raphaël, Saint-Vallier.

**Responsable de la publication:** Société historique de Bellechasse

**Rédacteur en Chef :** Jean-Claude Tardif (jc.tardif@videotron.ca)

**Équipe éditoriale :** Pierre Prévost, Claude Gignac, Jean-Pierre Lamonde, Yvan de Blois et Conrad Paré.

**Inscription et renouvellement :** Lise Gosselin

**Révision des textes :** Louise MacDonald

**Graphisme :** Julien Fontaine - julien.fontaine278@gmail.com



**Couverture:**  
Photo de Léo Doiron.

**Cotisation annuelle:** 25 \$

**Adresse postale:** 8, avenue Commerciale, Saint-Charles, GOR 2T0

**Courriel:** redaction@shbellechasse.com

**Site Web:** www.shbellechasse.com

**Dépôt légal:**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006  
ISSN D381 079

Les textes publiés dans cette revue sont la responsabilité de leurs auteurs.

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

La rédaction se réserve le droit d'adapter les textes pour leur publication. Sauf exception, Au fil des ans est publié quatre fois l'an.

La Société historique de Bellechasse, incorporée en 1985, est membre de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec.

## Présentation

Voici votre nouveau numéro de la revue Au fil des ans. Des sujets fouillés et pertinents sauront vous passionner, qu'il s'agisse du seigneur Charles Couillard de Beaumont, des religieuses de Saint-Vallier, de l'accordéoniste Léo Doiron de Saint-Raphaël, de la glacière de Saint-Charles et des moulins à vent de Bellechasse. Alain Asselin, de son côté, poursuit sa chronique sur quatre familles de Bellechasse.

L'été a été fertile en festivités locales dans Bellechasse et le volet histoire et patrimoine a été bien servi, comme en témoigne la chronique Au fil des mois. Merci et bravo à ces bénévoles qui font en sorte que notre histoire est plus largement diffusée et mise en valeur.

Le Filles du Roy ont fait l'objet de nombreuses activités et publications en 2013. La ville de Gaspé a inauguré en juin dernier, un monument dédié aux bâtisseuses de Gaspé. Baptisé « En mémoire d'Elle », cette statue de béton de cinq mètres de haut est le fruit du travail de Renée-Mao Clavet, une sculptrice de Percé. Il s'agit d'un hommage au travail quotidien des femmes pour bâtir le pays, que ce soit à la maison, dans les hôpitaux ou dans les écoles. N'y a-t-il pas là un exemple à suivre?

Le dernier numéro de la revue Continuité nous propose une lecture de notre histoire régionale à partir des auteurs qui l'ont vécue ou qui en ont traité. J'ai fait l'exercice pour la seule municipalité de Beaumont et j'ai relevé une douzaine d'auteurs qui sont reliés à son histoire. Pourquoi ne ferions-nous pas le même exercice pour chacune de nos localités?

Deux mots en conclusion à propos de Wikipédia. Dans une cause opposant la conductrice d'un véhicule automobile interceptée par la police de Saint-Bruno, cette dernière, dans sa défense, a voulu amener en preuve des extraits de l'encyclopédie interactive Wikipédia. La ville s'est opposée à cette preuve contestant la fiabilité de cette encyclopédie « à laquelle tout un chacun peut contribuer et dont le contrôle de qualité fait souvent défaut ». La Cour supérieure lui a donné raison et est d'avis que les extraits de Wikipédia « bien qu'ils puissent avoir leur utilité comme point de départ de recherches dans des sources plus fiables, n'offrent pas de garanties suffisantes de fiabilité. » (Isabelle Mathieu, « Prise la main... sur les mains libres », Le Soleil, 31 juillet 2013, p. 4). Voilà un bon conseil pour nos recherches historiques. Bonne lecture.

Jean-Claude Tardif  
Rédacteur en chef

# Sommaire

<b>Présentation</b>	2
<b>Sommaire</b>	3
<b>Au fil des mois</b>	3
<b>Léo Doiron, Porteur de tradition Prix du patrimoine 2013</b>	5
<b>Léo Doiron, accordéoniste et porteur de tradition - « C'est d'même que ça s'joue! »</b>	5
<b>Le Domaine seigneurial des Augustines à Saint-Vallier De l'abondance au sacrifice...(1ère partie)</b>	9
<b>Nos moulins à vent disparus</b>	13
<b>Les Couillard de Beaumont Ou la petite histoire dans la Grande</b>	19
<b>Une glacière de tradition française à Saint-Charles</b>	29

<b>ROY Gérard, Je me souviens Mémoires d'Armagh, April 2011</b>	31
<b>Les empreintes des familles Asselin, Boucher, Marquis et Lacroix en Bellechasse (3e partie)</b>	32
<b>Merci à Claude Lachance</b>	32
<b>Joseph Philibert Giguère (1885-1947)</b>	33
<b>La Société historique honorée</b>	34
<b>Citation biens patrimoniaux Onze municipalités emboîtent le pas</b>	35
<b>Excursion à l'Île-aux-Coudres</b>	36

## Au fil des mois

Par Jean-Claude Tardif

- Le 17 avril, la fabrique de Beaumont a annoncé la création d'un fonds patrimonial soutenu par la Fondation communautaire du Grand Québec, à partir de sa propre mise de fonds, pour assurer la conservation de ses bâtiments religieux. (*Le Progrès de Bellechasse-Etchemins*, 24 avril 2013, p.4; *Le Journal de Lévis*, 24 avril 2013, p.3).
- Le 24 avril, *Le Peuple Lévis* nous apprend qu'un jeune écrivain vient de publier, aux éditions Alire, *L'ensorceleuse de Pointe-Lévy*, qui porte sur la Corriveau (Peuple Lévis, 24 avril 2013, p. 20).
- Le 8 mai, *Le Progrès de Bellechasse-Etchemins* faisait la une des projets poursuivis par la *Société historique de Bellechasse*, à la suite de son assemblée générale tenue à Armagh le 28 avril (*Le Progrès de Bellechasse-Etchemins*, 8 mai 2013, p.1 et 4).
- Le 15 mai, on nous apprend que la croix d'Honfleur, érigée en 1985 lors de l'Année internationale de la jeunesse, brille à nouveau à la suite d'un engagement de bénévoles locaux (*La Voix du Sud*, 15 mai 2013, p. 8).
- Le 18 mai, St-Michel et St-Vallier ont reçu la visite d'une délégation d'une dizaine de personnes provenant de la France, de la Wallonie (Belgique), de l'Italie et du Japon. Ceux-ci ont profité de l'Assemblée générale annuelle de la *Fédération des plus beaux villages de la terre* qui a eu lieu à Deschambault-Grondines pour visiter ces deux beaux villages membres de la Fédération. (*La Voix du Sud*, 24 avril 2013, p.18; *Le Progrès de Bellechasse-Etchemins*, 29 mai 2013, p.3).
- Le 19 mai, près de 350 personnes ont pris part aux célébrations visant à souligner le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée des Pères marianistes au Québec, et plus particulièrement à St-Anselme. À cette occasion, le Père Benoit Lacroix, âgé de 97 ans, a partagé ses réflexions avec une cinquantaine d'auditeurs sur la société d'aujourd'hui (*Le Progrès de Bellechasse-Etchemins*, 29 mai 2013, p. 15; *Le Tour des Ponts*, 24 juin 2013, PP 1-8-9).
- Le 25 mai, *l'ensemble Terra Nova* était à l'église de Beaumont pour présenter un spectacle sur les Filles du Roy. (*La Voix du Sud*, 19 juin 2013, p. 22).





- Le 27 mai, *Le Tour des Ponts* publie un texte sur les actions entreprises par la SHB afin de sensibiliser le milieu à l'importance du patrimoine bâti de Bellechasse et sur l'offre de service qu'elle met à la disposition des municipalités (*Le Tour des Ponts*, 27 mai 2013, p. 37).
- Le 6 juin, la Bellechassoise Rose Dufour recevait l'insigne de l'*Ordre national du Québec* des mains de la première ministre Pauline Marois, pour son travail en matière d'insertion sociale auprès des jeunes de la rue et des travailleuses du sexe. Il s'agit de la plus haute reconnaissance de l'État québécois. (*Le Soleil*, 7 juin 2013, p. 6).
- Du 21 au 23 juin, Saint-Léon-de-Standon a tenu son Festival des Méandres sous la présidence de Cynthia Lapointe. (*La Voix du Sud*, 12 juin 2013, p.26)
- Du 21 au 30 juin, Armagh a célébré les fêtes de son 150<sup>e</sup> anniversaire de fondation sous la présidence de Francis Fournier. (*Le Journal de Lévis*, 5 juin 2013, p. 25; *La Voix du Sud*, 3 juillet 2013, pp.1 et 11 et 10 juillet 2013, pp. 12 et 18; *Le Progrès de Bellechasse-Etchemins*, 3 juillet 2013, pp. 1-4-5)
- Du 22 juin au 20 juillet, le Domaine Pointe-de-Saint-Vallier a offert diverses activités au public dont une conférence d'Yves Guillet sur l'histoire de la famille Amos, un atelier de création picturale histoire et patrimoine dirigé par Odette Fortier-Auclair, un monologue dit par Diane Lacombe inspiré de Renée Biret, fille du Roy de la Côte-du-Sud et une conférence d'Olivier Roy sur le patrimoine architectural de Bellechasse. (*Le Progrès de Bellechasse-Etchemins*, 19 juin 2013, p.3 et 3 juillet 2013, p. 13).
- Pierre Lefebvre, membre de la *Société historique de Bellechasse*, révèle au public l'existence d'un abri antinucléaire à proximité de la route 279 à St-Damien. Un écriteau en fera état le long de la Cycloroute de Bellechasse. Cet écriteau sera l'un des 25 panneaux d'interprétation installés le long de la Cycloroute dans le cadre d'un projet mené de concert par la SHB, la MRC et le CLD de Bellechasse. (*Le Progrès de Bellechasse-Etchemins*, 26 juin 2013, p.1 et 4).
- Du 3 au 7 juillet s'est tenue à Saint-Anselme la 30<sup>e</sup> édition de l'Expo BBQ. Fait à noter une exposition et une tire de tracteurs antiques ont fait partie de la programmation, ce qui rappelle une page d'histoire singulière. D'ailleurs, l'Expo St-Isidore présente elle aussi une trentaine de vieux tracteurs restaurés du 18 au 21 juillet. (*Le Progrès de Bellechasse-Etchemins*, 2 juillet 2013, p. 15; Expo St-Isidore, 3 juillet 2013, p. C5).
- Les 5-6-7 juillet, St-Michel tenait son Festival choral patrimonial et culturel. La thématique des Filles du Roy a été abordée par une conférence de Danielle Pinsonneault et une animation dans le village par cinq femmes personnifiant les Filles du Roy.
- Le Parc des chutes d'Armagh annonce qu'il inscrira à sa programmation une présentation de *l'histoire des Filles du Roy* de même qu'un concert des Filles du Roy à une date qui restait à déterminer au moment d'écrire ces lignes. (*La Voix du Sud*, 10 juillet 2013, p. 18).
- Du 11 au 14 juillet, La Durantaye a tenu son festival western avec randonnée à cheval et musique country. (*Le Progrès de Bellechasse-Etchemins*, 3 juillet 2013, p. 9).
- Les 13 et 14 juillet s'est tenu le 2<sup>e</sup> symposium artistique patrimonial de Saint-Léon-de-Standon, organisé par la *Société du patrimoine de Saint-Léon*. Ce fut l'occasion de faire connaître le circuit patrimonial relatant l'histoire de Saint-Léon à partir des maisons dans lesquelles elle s'est faite, de même que le musée « Espaces mémoire » situé au sous-sol de l'église. (*La Voix du Sud*, 3 juillet 2013, p. 29 et 10 juillet p. 18).
- Du 24 au 28 juillet, la municipalité de Saint-Vallier célèbre son 300<sup>e</sup> anniversaire de fondation dans le cadre de festivités alliant histoire et activités populaires, sous la présidence de Gladys Aubé. (*Le Progrès de Bellechasse-Etchemins*, 10 juillet 2013, p. 12 et 17 juillet 2013, p. 11 et 14).
- Le 26 juillet, Catherine Ferland et Dave Corriveau ont présenté une conférence sur la légende de la Corrivaux à la Bibliothèque Marie-Josephte Corrivaux de Saint-Vallier. (*Le Progrès de Bellechasse-Etchemins*, 17 juillet 2013, p. 17).
- Du 7 au 11 août, à l'occasion des Fêtes de la Nouvelle-France, diverses activités rappelleront l'arrivée des Filles du Roy, ces pionnières de la nation. Le 7 août, 36 femmes débarqueront de l'Aigle d'or, au quai Buteau du port, un hommage rendu 350 ans plus tard à celles qui ont fait partie du premier contingent débarqué en Nouvelle-France, dont plusieurs sont venues en Bellechasse. (*Le Soleil*, le 18 juillet 2013, p. 12).
- Les entreprises ont jusqu'au 8 août 2013 pour répondre à l'appel d'offres lancé par la municipalité de Saint-Philémon en vue de la transformation de l'église en centre multifonctionnel. (*La Voix du Sud*, 17 juillet 2013, p. 5).
- Le 24 août, un spectacle théâtral sera présenté en l'église de Saint-Vallier par la Fabrique intitulé « *Sur les traces de la Corrivaux* ». (*Le Progrès de Bellechasse-Etchemins*, 17 juillet 2013, p. 17).

## Léo Doiron, Porteur de tradition

# Prix du patrimoine 2013

Par Claude Lepage

Léo Doiron a été initié à la musique par son père qui jouait du violon à l'occasion. Lorsqu'il allait chez son oncle qui était voisin, il portait une attention particulière à l'émission des Montagnards laurentiens qui jouait à la radio. Par la suite, son frère aîné s'est acheté un accordéon.

Léo avait huit ans et il commençait à se délier les doigts sur l'instrument en cachette. Un bon jour, ne doutant pas de son oreille musicale son père lui a acheté une musique en bouche en revenant du village et c'est en un rien de temps que Léo revient en jouant un thème musical entendu à la radio. Le plaisir de jouer l'entraîne à acquérir l'accordéon de son cousin, une Trois sapin,

pour 18 \$. Il a joué pour de nombreuses soirées et de nombreux mariages dans tout le comté et même plus!

La rencontre de Philippe Bonneau, un maître de l'accordéon qui devient en quelque sorte son mentor, l'incite à redoubler d'ardeur dans la pratique de son instrument et l'amène à charger sa besace d'un immense répertoire de musique traditionnelle.

Mentionnons au passage les Marcel Messervier, Alfred Montmarquette, Michael Coleman, Joe Derrane, Yves Verret et bien sûr Philippe Bonneau et bien d'autres, qui ont tous alimenté sa passion de la musique jouée avec amour et surtout avec rigueur.

## Léo Doiron, accordéoniste et porteur de tradition

# « C'est d'même que ça s'joue! »

Par Jean-Claude Tardif

Je l'ai prévenu au téléphone que je voulais l'interviewer. Sans hésiter, il m'a fixé rendez-vous le lendemain. Il m'ouvre la porte avec ce large sourire qui est sa marque. Sa douce s'active à la cuisine. On échange quelques mots de circonstance pour partager notre surprise des sautes d'humeur de dame Nature puis c'est parti. Juste le temps de faire démarrer l'enregistreuse et d'ouvrir mon cahier que le ton est donné.

« Je suis né le 22 août 1937 dans le 2<sup>e</sup> rang de Saint-Raphaël. Mon père était cultivateur. J'avais 9 ans lorsqu'il m'a donné en cadeau une musique à bouche. Il voulait que j'apprenne la musique ». Un musicien traditionnel était né.

Soixante-dix ans plus tard, le Conseil de la Culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches lui a décerné le prestigieux Prix du patrimoine dans la catégorie Porteurs de tradition, dans le cadre d'une cérémonie à laquelle ont participé quelques centaines d'invités et de dignitaires, à Saint-Joseph-de-Beauce, le 15 juin 2013. Il faut dire qu'auparavant les membres de sa communauté savaient déjà l'apprécier. Que de fois ils ont dansé sur ses airs traditionnels d'accordéon! Puis la MRC de Bellechasse, grâce à l'initiative de son agent culturel Claude Lepage, a décidé de soumettre sa candidature aux prix régionaux du patrimoine. (Voir autre texte de Claude Lepage en encadré). Et le voilà consacré. Mais pour en arriver là, que d'efforts et de ténacité!



Léo Doiron avec un accordéon Rogers en 1996

### Originaire du 2<sup>e</sup> rang de Saint-Raphaël

Qui est donc Léo Doiron? Ses ancêtres sont originaires de France et sont passés par l'Acadie avant de migrer vers Bellechasse, plus particulièrement à Saint-Vallier,

1 - À ceux qui le décourageaient de signer une telle transaction un 13 du mois, il répondit : « Pour moi, le 13, c'est le lendemain du 12 et la veille du 14 »

Saint-Gervais et Saint-Raphaël. Son père s'appelait Joseph, fils de Napoléon, guérisseur de rhumatisme et arracheur de dents. Joseph s'est spécialisé dans la construction de granges puis de ponts routiers, de quais et de viaducs, tout en poursuivant l'activité sur sa terre pour faire vivre sa famille.

Rapidement, Léo a dû apprendre à se débrouiller seul. Il aimait le public. Il adorait la vente. Il s'est lancé dans « le porte-à-porte » pour vendre divers produits, dont des balayeuses. Il a fait cela durant une douzaine d'années, de 1961 à 1973. Il avait son territoire, le haut de Bellechasse. Il supervisait ses hommes. Une sorte de gérant, en quelque sorte. Puis on lui donna la responsabilité de Montmagny, L'Islet, Kamouraska. Un jour, on lui proposa d'agrandir encore son territoire et de travailler sur la route, ce qui l'aurait amené à passer ses semaines éloigné de sa famille. Mais il ne voulait pas répéter la vie de son père qui pouvait revenir à la maison seulement deux fois par été et, de plus, cela contrevenait à son projet de mariage. L'amour fut plus fort que l'argent. Car entre-temps, la belle Aline Asselin de St-Gervais avait gagné son cœur. Elle le lui rendit bien en lui donnant 4 enfants qui lui ont procuré une belle brochette de petits-enfants dont les photos garnissent aujourd'hui la devanture du piano dans le salon familial.

Mais ce n'est pas tout. « Avec le temps, admet-il, tu fais affaire avec le même monde et tu deviens leur confident. Je suis très sensible. Je suis devenu malade. Le médecin m'a conseillé d'abandonner ce métier-là. » C'est ainsi que le 13 juin 1973<sup>1</sup>, Léo fit l'acquisition d'un poste à essence à l'entrée du village de Saint-Raphaël, poste qu'il opéra jusqu'en 1989, époque à laquelle l'arthrite l'avait atteint. « Je fais de l'arthrite depuis l'âge de 43 ans, dit-il. Certains matins, je n'avais pas la capacité de simplement tourner la clef dans la serrure pour débarrer la porte du poste à essence ». Il dut se résigner et passer à autre chose. « Les enfants m'avaient beaucoup aidé, poursuit-il. Je ne voulais pas les mettre dehors ni qu'ils payent pension. J'ai acheté un terrain à Saint-Raphaël et je me suis bâti. J'ai été trois ans sans travail et j'ai mangé l'argent gagné ».

« Mais la vie arrange bien les choses », se plaît-il à dire. Le propriétaire de la quincaillerie locale, un dénommé Albert Fradette, lui offrit un travail de remplacement de commis durant les vacances de son personnel ce qui dura cinq ans. Ce fut encore l'arthrite qui finit par venir à bout de lui et, cette fois, ce fut la fin. « Quand j'ai lâché, admet-il humblement, c'est que j'étais plus capable. Je brûlais la chandelle par les deux bouts. Un moment donné, j'ai été obligé d'arrêter. J'avais 61 ans. »

### **Découverte de la musique traditionnelle**

Mais, chère lectrice et cher lecteur, vous devez vous demander comment monsieur Doiron, Léo pour les

intimes, en est venu à la musique? Il fallait bien vous faire languir un peu. Mais, vous allez comprendre pourquoi.

Je vous ai dit au départ qu'il avait reçu en cadeau de son père dès l'âge de 9 ans, une musique à bouche: une Marine Band Hohner. « Le soir sur mon lit, j'ai joué tout de suite le reel des Montagnards ». Et ce n'est pas tout. Son frère aîné quant à lui, avait acheté par catalogue, chez Dupuis et frères, un accordéon qu'il avait payé 12.85\$. Durant les absences du frerot, Léo déroba l'instrument et apprit à en jouer naturellement, à l'oreille. Un bon jour, il proposa à son frère de l'essayer devant lui et ce dernier fut surpris de la qualité de sa prestation. Dès lors, Léo put le lui emprunter à volonté. Il faut savoir que c'est jalousement qu'un musicien prend soin de son instrument. Ce n'est pas quelque chose qui se prête facilement. Mais lorsqu'un musicien prête son appareil, c'est une forme de reconnaissance, de consécration. Un cousin possédait quant à lui une Gagné, fabriquée par la Compagnie Gagné et frères de la rue Ste-Thérèse à Québec. Ce cousin aimait la chasse. Pendant qu'il allait à la chasse, c'est Léo qui faisait ses labours et durant ce temps, il jouait avec son accordéon. Il en est devenu malade au point qu'il en a acheté une dès l'âge de 14 ans. Ensuite, il a acheté une Trois Sapins qui est aujourd'hui au Musée de l'accordéon de Montmagny. Puis un dénommé Gamache de Montmagny l'avait beaucoup impressionné. Il jouait de l'accordéon comme lui. Ce dernier lui a parlé de Marcel Messervier de Montmagny. « Va le voir, lui dit-il. Tu ne le regretteras pas ».

« J'avais 16 ans, raconte Léo comme quelqu'un qui se rappelle un fait d'armes de jeunesse. J'allais vendre des fraises à Montmagny avec ma mère. Marcel faisait des accordéons un peu comme en cachette, comme s'il n'avait pas le droit de faire ça. Je me présente chez lui, un midi. Je ne le connaissais pas. Je lui demande s'il n'en aurait pas une à me vendre. Il me dit : « J'en ai une qui n'est pas finie ». Je suis retourné en soirée. Il jouait lorsque je suis arrivé chez lui. J'ai eu la piqure. Je suis sorti de là à minuit et demi. J'avais l'accordéon. J'ai payé ça 65 piastres. Aujourd'hui, c'est 2 000\$ pour un instrument de même. C'est là que j'ai embarqué dans les orchestres et j'ai joué. J'ai connu Messervier, Picard de Saint-Charles, Philippe Bonneau qui jouait à la télévision. J'ai tout enregistré ce qui se jouait là et j'ai pratiqué. »

Ici, je fais une pause. Il existe deux grands types d'accordéon : chromatique (piano, musette) et diatonique (à pitons). Le premier se joue comme un piano et les notes ne changent pas selon que l'on tire ou que l'on pousse. « Si on veut changer de son, faut changer de note », explique-t-il. Le second type est à bouton et il produit un son différent selon que l'on tire ou que l'on pousse. Ceux que choisira Léo sont diatoniques.

2 - Castelfidardo possède un musée international de l'accordéon. Ce sont des instruments d'une très grande qualité. Ce seraient les seuls diatoniques à jouir d'une renommée internationale sous leur vrai nom. <http://www.initalytoday.com/fr/marches/castelfidardo/index.htm> .

Les grands fabricants d'accordéons sont des Allemands (Trossingen et Hohner), des Italiens (Castelfidardo<sup>2</sup>), des Français (Maugein), des Américains. Il y a aussi des Québécois (Gagné et Messervier). On les nomme des luthiers au même titre que ceux qui fabriquent des instruments à cordes.

Odilon Gagné a fabriqué le premier accordéon diatonique au Québec en 1895. Ses fils et petits-fils ont poursuivi ce travail d'artisan sur la rue Durocher à Québec et les accordéonistes bien connus, Gérard Lajoie et Théodore Duguay, ont contribué à faire connaître leurs instruments. Plus près de nous, le plus connu est Joseph Messervier de Montmagny. Son fils, Marcel, né en 1934 a poursuivi la tradition, et, en plus de les fabriquer, il en joue merveilleusement bien. La famille possède un magasin d'instruments de musique réputé à Montmagny et est à l'origine du Festival de l'accordéon de Montmagny.

Revenons à notre artiste bellechassois. On est dans les années 60 et 70. La télévision présente des soirées de danse et de musique traditionnelle, animées par Louis Bilodeau ou André Lejeune. Pensons à des noms comme Louis « Pitou » Boudreau, Isidore Soucy, Tommy Duchesne, Thérèse Rioux, Robin Barriault ou Robin Jacques. Je vous ai dit que Léo Doiron avait très tôt appris à jouer par lui-même, à l'oreille. Il animait des soirées paroissiales, des fêtes, des événements. Il était très populaire. Il multipliait les occasions. Tantôt seul, tantôt avec des orchestres. À travers sa passion pour la musique, il ne négligeait pas son travail au poste à gaz. « Après la soirée de danse, rappelle-t-il, je serrais l'accordéon dans sa boîte et je la sortais le samedi suivant ».

Il a eu l'occasion de rencontrer les grands de l'accordéon. Parfois, ce sont les grands qui ont demandé à le rencontrer. Entre Rivière-du-Loup et Montréal, son nom n'avait rien d'étranger pour les amateurs de cette musique. Mais à un moment donné, le mauvais sort s'en est mêlé. Rappelez-vous qu'il a commencé très tôt à développer des problèmes d'arthrite. Vous vous imaginez bien que l'agilité des doigts et de tout le corps (bras, épaules, jambes) handicapait sérieusement notre musicien.

### Accordage de l'accordéon

Or il avait commencé à jouer, si l'on peut dire, dans les instruments, les réparer et même les accorder. C'est un fabricant de la Louisiane qui était venu lui rendre visite et qui lui a montré son métier. Un « bleu » du lac St-Jean exerçait le même métier et se trouvait devant l'obligation de cesser, ce qui laissait une place vide pour ce type de travail d'artisan.

Ce n'est pas simple l'accordage. Un instrument de quatre jeux, avec 80 notes avant et 16 notes arrière, ça vaut 3000\$ et ça exige de cinq à six heures d'ouvrage pour bien l'accorder. Plus que cela, des musiciens lui

apportaient des accordéons neufs dont ils n'appréciaient pas la sonorité et lui demandaient de les ajuster. Il lui est arrivé de leur revendre un de ses vieux instruments et de refaire en quelque sorte un vieux avec le neuf.

« Je sortais toutes les notes, rappelle-t-il, je les nettoyais, je les cirais, je les accordais. J'en ai travaillé pour bien du monde, de Rivière-du-Loup jusqu'à Montréal en passant par la Beauce, sans faire de publicité. » Le principe, c'est de démonter les notes, de les accorder et de les remonter. Mais il y a un risque, en les réinstallant, de les désaccorder légèrement. Pour Léo, tout était dans la justesse de la note et du son. Pas question de laisser un instrument tant que toutes les notes n'étaient pas justes. C'est un travail très méticuleux. Il faut voir les spécimens d'anches (c'est ainsi que se nomme la pièce qui produit la note; voir illustration) pour imaginer la délicatesse et la petitesse de ces accessoires, en particulier des notes hautes. Car le son de l'accordéon est produit par des anches « libres », composées d'une languette de métal, fixe à une extrémité, dont le centre peut vibrer au-dessus ou au-dessous.

Alors, le secret de Léo a consisté à accorder les notes en place, sans les démonter. « Quand la note sonne juste, se plaît-il à répéter, elle ne se démanche plus. Ma réussite, ça a été ça. » « Va voir Léo, va voir Léo », se disaient les amateurs entre eux. Par ailleurs, il a appris de Messervier à remplacer le cuir par du plastic pour ne plus avoir de problème et éviter que l'accordéon vienne à fausser. Comme il a appris à fabriquer des outils adaptés au travail d'accordage. Il a appris à remplacer des notes qui se cassent ou se brisent. Bref, l'accordéon n'avait plus de secret pour lui. Puis, il fait une pause et me regarde en face : « Pis là, je ne raconte pas ça à personne. Comme on dit : il y a une vie derrière ça. J'ai eu la chance de rencontrer quelqu'un qui m'a montré, avec les connaissances que j'avais. Avec l'accordage, je reviens dans ce que j'aimais. »

### Un musicien perfectionniste

Plus que minutieux, Léo Doiron est un musicien perfectionniste. Dans un gala, à Beupré, où Jos Bouchard, un accordéoniste réputé, était présent, un musicien se lève et annonce qu'il va interpréter une pièce de Jos Bouchard à l'accordéon. Voici en quels termes Léo nous raconte l'anecdote. « Jos, c'est un gars qui avait un caractère bouillant. Le type fait son possible, mais il ne l'avait pas. Il l'a maganée. Quand vient mon tour, j'ai parti la pièce à Jos Bouchard et je l'ai bien passée. Jos s'est levé en avant et il a dit : C'est d'même qu'on joue ça ! ». À divers moments de l'entrevue, Léo Doiron est revenu avec ce dicton en le reprenant quelquefois dans d'autres termes pour marteler la même idée, comme une sorte de testament : « C'est d'même que ça s'joue ! » Il a même pris la peine de me faire une démonstration à l'accordéon en interprétant la même pièce d'abord de la mauvaise façon, ensuite de la bonne façon. Comme preuve de quoi, les pièces traditionnelles ne se jouent pas de n'importe quelle manière, surtout devant un musicien aussi rigoureux.



Mais voilà que le mauvais sort réapparaît. Léo Doiron réalise petit à petit qu'il n'a plus la même audition. Son oreille commence à lui jouer des tours pendant qu'il joue à accorder les anches des accordéons. Son médecin lui diagnostique un problème de surdité, couplé à un problème d'acouphène et à la maladie de Meunière. C'est la catastrophe! Imaginez pour quelqu'un qui joue à l'oreille et qui, de plus, accorde des instruments de musique. « Quand ça s'est déclaré pour mes oreilles, j'ai été obligé de lâcher. Il y a des notes que je n'entendais pas. D'autres que ça me piquait dans l'oreille. Ça me donnait mal à la tête. » Ce n'était pas de gaité de cœur qu'il dut cesser d'accorder des accordéons. « J'aimerais ça, j'aurais le temps, j'aurais le goût de le faire, mais je ne peux pas, se contente-t-il de dire. »

Le temps presse. Et si c'était la fin de ce rêve d'enfant, de cette passion d'adulte, de toute une vie consacrée à cette musique qui exprime aussi bien les sentiments de joie que de peine et qui sait tellement bien faire danser les couples et claquer du pied tous ceux qui l'écoutent.

Il fallait réaliser un dernier rêve : enregistrer un CD. Ce qu'il n'avait jamais osé faire et ce que sa belle Aline lui enjoignait de faire avant qu'il ne soit trop tard. Déterminé, il fait appel à un ami, Robin Jacques,

également accordéoniste et propriétaire d'un studio, pour qu'il l'accompagne dans cette aventure. Lorsque j'ai rencontré monsieur Doiron pour la première fois, en mai 2013, il m'en a glissé juste un mot, comme on dit « Je vais à la pêche en fin de semaine ». Mais lorsque je l'ai revu le 24 juillet, il a exhibé, avec un plaisir à peine dissimulé, son CD intitulé «Léo Doiron Un souvenir Accordéon diatonique québécois ». Comme une sorte de Doctorat d'études, un trophée d'athlète ou le quai de départ touché par un navigateur qui revient d'un tour du monde en voilier.

Puis, dans un moment d'émotion profonde, il se penche la tête comme pour une confession : « Je cherchais la perfection, mais la perfection n'existe pas. Je me suis aperçu que j'allais mourir avant. Je suis un perfectionniste. C'est de la musique par oreille. Je suis parti de ça parce qu'il y a des morceaux que j'ai repris trois fois. J'ai connu Messervier pis Philippe Bonneau. C'est comme ça que ça se joue. C'que j'ai joué là, c'est d'même que ça s'joue. »

J'ai compris du même coup combien le prix qui lui avait été décerné par la MRC de Bellechasse et le Conseil de la culture de Québec et Chaudière-Appalaches l'avait touché droit au cœur. Bravo à ce grand Bellechassois.



Léo Doiron et sa conjointe Aline Asselin assurant une retouche à sa chevelure



# Le Domaine seigneurial des Augustines à Saint-Vallier

## De l'abondance au sacrifice... (1<sup>ère</sup> partie)

par Yves Guillet<sup>1</sup>

La recherche en histoire amène certes de nombreuses réponses aux questions qu'on se pose sur notre passé, mais elle en fait parfois aussi surgir de nouvelles, qui peuvent ébranler des certitudes. La présente étude n'y fait pas exception, et quelques interrogations surgiront au fil de ce qui suit. Nous tâcherons d'y répondre dans la suite de cet exposé ou laisserons à des chercheurs trouver les documents pertinents. Nous avons exposé succinctement, dans *La Pointe de Saint-Vallier – une histoire de 300 ans*, paru en 2012, ce qui est advenu du domaine seigneurial des religieuses de l'Hôpital Général de Québec à Saint-Vallier. Nous ferons ici la description de ce domaine et élaborerons autour de l'activité que les Augustines y entretenaient. La suite de cet article décrira ce que cette terre – du moins au premier rang – est devenue à la fin du règne de ces seigneuses, et après la vente de leur seigneurie.

Lorsque les Augustines prennent possession de la seigneurie en 1720, il y a déjà un domaine que traverse la rivière Boyer. Selon l'aveu et dénombrement fait par Roland Tessier en 1725, on y trouve « un domaine étable contenant dix huit arpents de front ou environ sur la profondeur dud. fief, sur lequel il y a une maison en pierre de trente cinq pieds de long sur vingt trois de large, une grange de charpente de cinquante pieds de long sur vingt cinq de large, une étable construite de même de cinquante pieds de long sur vingt trois de large, environ quinze arpents de terre labourable et six de prairie. » (BANQ E1, S4, SS3, P143). Le domaine n'a pas conservé cette largeur, du moins du côté de la seigneurie de Saint-Vallier. Nous y reviendrons plus bas. La profondeur du domaine est de trois lieues ou de 252 arpents.

Nous notons qu'il n'y a pas – ou plus? – de moulin banal sur le domaine décrit, pour la simple et bonne raison qu'il se trouve plus à l'est de la seigneurie, sur le cap au nord de la terre de Jacques Tangué (aujourd'hui la terre de Paul-Aimé Roy). Dans les livres de comptes des Augustines, il y a à quelques reprises la mention d'achat d'aulnes de toile pour le moulin, notamment en 1725 et 1728. On trouve d'ailleurs pour l'année 1723 dans les livres de compte de l'Hôpital Général une quittance de Joseph Chabot pour la somme de 300 livres, « suivant le marché faite pour le moulin de Saint-Vallier ». Cette somme assez importante a-t-elle été contractée pour la réparation d'un vieux moulin ou pour la construction d'un nouveau? La question peut se poser. Le contrat, s'il a existé, est introuvable.

Du côté du fief voisin de Saint-Michel, propriété de Jacques-Hugues Péan, lors de l'aveu et dénombrement de 1745, on fait état d'un domaine de trois arpents de

façade sur quarante arpents de profondeur, borné au nord par le fleuve, au sud par la rivière Boyer et au nord-est par la seigneurie de Saint-Vallier. Il n'y a pas de manoir, et le moulin à eau faisant farine qui se trouvait sur la rivière Boyer, d'un étage en pierre, sera démoli pour être reconstruit sur un terrain que le seigneur Péan a acquis du sieur Couillard dans la seigneurie de Beaumont. Ce nouveau moulin aura trois étages et mesurera 56 pieds par 36 pieds. L'année suivante, en 1746, cette terre du domaine du fief de Saint-Michel sera mutée en censive lors de sa vente à Michel Gautron dit Laroche; il est précisé dans l'acte que le seigneur Péan se réserve la maçonnerie du moulin, qu'il pourra « enlever à sa volonté ».

À l'intérieur des méandres de la rivière Boyer, les deux domaines distincts des fiefs de Saint-Michel et de Saint-Vallier sont donc adjacents, l'un de 18 arpents cité en 1725, et l'autre de 3 arpents, recensé en 1745. Le plan dressé en 1709 par Gédéon de Catalogne

– antérieurement à la division de la seigneurie en 1720 – est fait à une échelle qui demeure imprécise, rendant hasardeuse quelque conclusion que ce soit à son examen, tant sur la largeur du domaine en question que de sa répartition de part et d'autre de la rivière de la Durantaye (plus tard appelée rivière des Mères, puis rivière Boyer). Pourtant, la partie illustrée au sud-ouest de la rivière est beaucoup plus grande que celle qui apparaît dans la délimitation du domaine du fief de Saint-Vallier lorsqu'on l'associe au cadastre de 1880. Mais cette représentation est-elle fidèle à la réalité? Si oui, elle pourrait appuyer l'hypothèse d'un domaine de 21 arpents de façade.

Dans son ouvrage *Le Terrier du Saint-Laurent en 1674*, Marcel Trudel parle d'un domaine de 18 arpents. Il sera intégré au fief de Saint-Vallier en 1720. Nous arriverions à 21 arpents en additionnant ces mêmes 18 arpents recensés en 1725 aux 3 arpents du fief voisin encore existants en 1745. En 1750, lors de la signature d'un bail à ferme dont nous parlerons plus loin, le domaine ne fait que 13 ½ arpents de façade. Qu'est-il advenu des 4 ½ arpents disparus entre 1725 et 1750? Les annales de la communauté sont muettes à ce sujet. Les 3 arpents restants du domaine du fief de Saint-Michel, vendus en 1746, auraient-ils été inclus dans le calcul initial de la taille du domaine? C'est peut-être que les religieuses ont cédé entre ces deux dates cette part de trois arpents au seigneur voisin de Saint-Michel ou que le domaine de Saint-Vallier n'a toujours eu qu'une quinzaine d'arpents de façade? Ces hypothèses restent à vérifier. Le domaine de la seigneurie de Saint-Vallier tiendra principalement le rôle de métairie,

1 - Yves Guillet est chercheur et habite Saint-Vallier

garde-manger pour l'hôpital et source de revenus. Cloîtrées, les religieuses n'y seront probablement pas à demeure. Elles signeront d'ailleurs éventuellement un bail pour assurer l'exploitation de cette grande ferme. La collecte des rentes seigneuriales sera faite en la maison qu'elles y possédaient, et des gens de confiance joueront ce rôle pour elles, notamment le notaire Pierre-François Rousselot ou Mademoiselle de Saint-Romain, parfois mandataire des religieuses lors de la signature de contrats de concession.

Olivier Morel de la Durantaye avait lui aussi mis sous bail à ferme la métairie de sa seigneurie, notamment le 4 octobre 1674, où il est précisé qu'il y a une maison logeable, une grange, une étable et un jardin, outre deux bœufs et cinq vaches à lait. Le bailleur accorde le droit de pêche dans la rivière qui descend des terres et qui passe derrière la maison. Le seigneur demande que lui soit réservée une chambre donnant sur la rivière. En août 1677, Nicolas LeRoy contracte avec son seigneur le bail (non daté ni signé) d'une ferme et métairie « appelée le manoir et domaine seigneurial ».

Cette fois-ci, le seigneur se réserve son manoir lorsqu'il y sera, mais s'engage à fournir au fermier un bâtiment lui permettant alors de se loger avec sa famille. Est aussi mise sous bail la ferme du moulin, ce qui suppose une certaine distance avec la ferme du manoir. Une concession de 1712 à Madeleine Tourneroché nous précise cette distance, alors qu'elle reçoit une terre de 3 arpents sur le fleuve, enclavée entre le domaine seigneurial et le domaine du moulin. Cette terre est revendue aux religieuses et réintégrée au domaine seigneurial en 1721.

### **Échange entre l'hôpital et la seigneurie**

Dans quel état les religieuses ont-elles reçu cette propriété? C'est difficile à dire. Mais nous savons désormais qu'elles y ont consacré beaucoup d'efforts. Quelles sont les activités qu'on y retrouvait au temps de la prospérité de cette ferme? Les livres de comptes de la communauté sont éloquentes à ce sujet. Ainsi, dès 1722, nous pouvons en détecter les premiers signes : Jean Boutin et Pierre Breton sont payés pour du travail de défrichage, et Pierre Cadrin travaille un mois au domaine et au moulin à scie.

Cette année-là aussi, la barque à voile de la communauté religieuse fait naufrage à Saint-Vallier. Elle sert au transport de marchandises, denrées, bestiaux et bois, notamment entre Saint-Vallier et l'hôpital, sur la rivière Saint-Charles à Québec.

En 1724, Joseph Daniel travaille trois mois et cinq jours au domaine. On y cultivera de l'avoine qui sera livrée à Québec. L'année suivante, nous trouvons une première mention de fourniture de bétail : on reçoit sept veaux de Saint-Vallier à l'Hôpital Général. La ménagerie commence à être productive. Par contre, on y envoie aussi deux vaches pour l'enrichir, et la terre de l'église fournira pour 20 livres de blé.

Les rentes apportent 94 chapons aux seigneures.

En 1726, la production prend de l'essor : 12 veaux, 35 ½ douzaines d'œufs, 3 moutons, 439 livres de beurre, 4 grands cochons, 2 bœufs ayant donné en moyenne presque 450 livres chacun, 20 dindes et 4 ½ minots de fèves sont notamment expédiés à Québec. Le domaine pourvoit aussi en bois : 833 planches et 79 madriers, ainsi que toutes les pièces nécessaires pour faire la glacière et la ménagerie de l'hôpital, et tout le bois pour faire les soliveaux et la charpente du chœur de l'église du monastère, sans compter tous les autres bois « que nous en tirons ».

Pendant ce temps, le domaine de Saint-Vallier reçoit aussi de quoi l'aider à se développer : des traits pour les vaches, des anguilles, et 6 000 livres de foin de l'île aux Oies (une seigneurie des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu). On continue toujours à défricher, en plus de faire les travaux nécessaires à la maison, au four, ainsi qu'au chemin sur le domaine.

Mention intéressante, Monseigneur de Saint-Vallier, bienfaiteur de la communauté, séjourne au domaine de Saint-Vallier en 1726, peut-être lors d'une tournée pastorale. L'année suivante, le livre des comptes nous apprend qu'il y est resté trois semaines durant lesquelles on tue trois veaux et dépense 60 livres de lard. La maison de Saint-Vallier lui servait-elle de maison de repos? Peut-être. Rappelons que c'est à la fin de cette année-là qu'il meurt. Se sachant malade, peut-être est-il venu en convalescence dans l'anse des Mères?

En 1727, le rôle de pourvoyeur de la métairie et de la ménagerie de Saint-Vallier s'accroît. L'excédent des denrées reçues sera vendu aux bonnes gens de Québec. Au total, on reçoit 645 livres de beurre, 40 douzaines d'œufs, 7 moutons, 2 quartiers de vache, 13 oies, 11 canards tués à la rivière, 400 choux, du lard, des dindes, des herbes, du pourpier, des concombres salés, du céleri, de la chicorée, des melons « françois », des betteraves, des fèves, des oignons, des carottes, du panais, des citrouilles et 8 pochetées de navets. Cette année-là, la barque fait 21 voyages de bois (peut-être pas exclusivement de Saint-Vallier), et 5 voyages de foin venant de l'île aux Oies. Le moulin fournira 110 minots de blé, et les rentes, 106 chapons.

En 1728, les comptes indiquent une dépense pour nourrir et entretenir les travailleurs et les enfants engagés au domaine. On s'approvisionne à nouveau en foin de l'île aux Oies (7 000 livres de balles).

C'est aussi cette année-là que les religieuses font fabriquer des rets à saumon. Saint-Vallier enverra dès lors 15 saumons et 40 bars à Québec. Cette pêche sera augmentée de 40 brasses (environ 75 mètres) trois ans plus tard, à laquelle on ajoute une pêche pour d'autres variétés de poissons. Le domaine fournit à Québec 649 livres de beurre, 2 bœufs donnant 916 livres de viande, puis 120 douzaines d'œufs pour la vente.

En 1730, on continue de faire défricher la terre. La pêche fournit 15 saumons et 90 bars, et des travaux sont effectués sur le bateau, le moulin à scie et la maison du domaine, tout comme en 1731, alors qu'on paie un nommé Roy, le sieur Fortin, forgeron, et François Élie pour des réparations au moulin et à la maison. Le « bonhomme » Talon, quant à lui, est rémunéré pour quatre mois passés à faire les terres au domaine, aidé de quatre jeunes garçons qui consacrent chacun trois mois à désarter la terre et faire les récoltes. Le premier sera payé 20 livres par mois, et les jeunes, chacun 9 livres. On paie aussi ce montant à une jeune fille engagée pour brayer le lin.

Québec fournit, en 1732, un cheval à Saint-Vallier. En contrepartie, la ferme envoie à l'hôpital 6 cochons, du fourrage, des pois, de l'avoine, 30 poulets, 4 oies, 2 dindes, 2 moutons, 40 douzaines d'œufs, 400 livres de beurre, 33 saumons (comme l'année précédente), 5 bars, en plus de 68 minots de blé sur les 120 que le meunier doit fournir annuellement, provenant des rentes. L'année suivante, ce sont 10 saumons, 200 anguilles, 22 bars, 14 esturgeons, 30 cochons de lait et 475 cordes de bois qu'apporte le domaine à sa maison mère. Les rentes rapportent 283 livres, et 130 minots de blé viennent de la ferme du moulin. André Patry est rémunéré pour avoir aidé aux récoltes, tandis qu'on envoie de Québec 4 000 bardeaux pour réparer, à nouveau, la maison et le moulin.

Cette année de 1733 voit une tempête provoquer la perte du bateau destiné à transporter le bois et les autres produits de la seigneurie vers l'hôpital. C'est sur les bords de la rivière Saint-Charles que la communauté en fait reconstruire un, pour une dépense de 2 325 livres, en plus de l'apport de l'intendant Hocquart en matériaux et en nourriture pour les ouvriers. En 1735, on construit une laiterie sur le domaine. L'année suivante, les habitants doivent environ 400 livres pour des marchandises acquises de la métairie. Plus de 32 arpents de terre sont encore défrichés en 1738, que les religieuses ont comptabilisés à une dépense de 1 086 livres. L'année d'après, le domaine fournit plus de 600 cordes de bois à l'hôpital.

En 1741, on précise dans les annales que la maison en bois du domaine est si petite que le fermier de la métairie ne peut s'en accommoder. De plus, elle est dans un si piètre état que les religieuses décident d'en faire construire une nouvelle en pierre. S'agit-il ici d'un autre bâtiment que la maison de pierres recensée dans l'aveu et dénombrement de 1725? C'est probable puisqu'il est mentionné qu'elle est « si petite ».

Il y aurait donc possiblement eu deux maisons de pierres sur le domaine, soit le manoir décrit en 1725 et cette nouvelle construction de 1741. Pour cette nouvelle maison, les religieuses dépenseront 344 livres 4 sols pour faire la maçonnerie et 466 livres pour la pierre et les planches, la couverture et le paiement des manœuvres qui y ont travaillé, sans compter 150 livres pour 120 barriques de chaux.

En 1742, on envoie 42 saumons et 26 autres poissons à Québec, tandis que les marchandises vendues aux habitants de Saint-Vallier rapportent 463 livres. L'année suivante, les soins apportés à ces derniers sont comptabilisés à 33 livres. Il est intéressant de voir qu'à l'occasion, les religieuses hospitalières sont appelées à prodiguer des soins à leurs censitaires. En 1746, les rentes rapportent 597 livres et 12 sols, plus 126 chapons évalués à 63 livres. La ferme du domaine fournit 45 minots de blé et 12 d'avoine, tandis que celle du moulin rapporte 65 minots. Ces précisions nous indiquent que le moulin à vent de la terre de Tangué était aussi entouré d'une ferme, qui pourvoyait la communauté en céréales. Granges, étables et maison sont réparées cette année-là.

n 1747, le moulin banal ne peut plus répondre aux besoins des censitaires. Les religieuses décident de faire construire un nouveau moulin, à eau cette fois, plus au centre de la seigneurie, là où il pouvait être alimenté durant presque toute l'année. Ce sera au « canton ». Les travaux coûteront 3 500 livres. La seigneurie rapportera quant à elle 800 livres et 114 chapons de rentes. En 1752, ce sont 600 livres de rentes, plus 391 livres de lods et ventes, auxquelles il faut ajouter 800 livres d'arrérages, ce qui traduit peut-être une situation économique plus précaire.

Le 27 juillet 1750, chez Christophe-Hilarion Dulaurent, les religieuses passent un contrat de bail à ferme avec Étienne Vallée pour une période de cinq années, renouvelable et commençant le 1<sup>er</sup> mars 1751, mais avec occupation immédiate. Les religieuses louent « toute la terre qui compose le domaine de la seigneurie de Saint-Vallier ... consistant en treize arpents et demy de front sur le bord du fleuve sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le bord du fleuve jusqu'aux terres concédées au bout dudit domaine, avec les bâtiments, terres labourables, prairies et autres appartenances et dépendances ... ».

Le bail précise qu'il y a quatre bœufs de trait, huit vaches dont cinq laitières et un cheval. Le fermier s'engage à ensemer les terres et régir le tout en bon père de famille, et ce, pour un loyer de 150 livres annuellement. Au renouvellement, le loyer consistera en la moitié des semences et récoltes, et des animaux produits.

Le fermier ne pourra prendre que le bois nécessaire à son chauffage. Ce bail peut expliquer pourquoi il y a alors beaucoup moins d'entrées concernant Saint-Vallier dans les livres de comptes de la communauté. Il est possible que les autres fermes des Augustines fussent à leur subsistance. Rappelons qu'elles sont aussi seigneuses de Notre-Dame-des-Anges, des Islets et de Kamouraska.

En 1759, la guerre de Sept Ans affecte la colonie. Une dépense évaluée à 8 344 livres est liée aux actions du sieur Cadet, munitionnaire, pour son détachement à Saint-Vallier : après s'être en effet approprié une vingtaine de bestiaux pour alimenter les « Sauvages », on a pris du blé, cinq vaches et huit bœufs au moulin,





Extrait d'une copie du plan-terrier de 1709 de Gédéon de Catalogne (Source : L'Héritage canadien du Québec) La partie du domaine du côté de ce qui deviendra le fief Saint-Michel est à ce point large qu'elle pourrait inclure la part qui y sera vendue par le seigneur Péan en 1746.

en plus de trois vaches, quatre bœufs et un veau sur la ferme de la seigneurie. Étienne Vallée (qui s'est donc prévalu de la clause de renouvellement de son bail) tente en vain de cacher les autres têtes de bétail.

Le curé Parant, tout comme le meunier et le fermier, signe une déposition témoignant de l'événement, visant l'obtention d'une compensation des autorités coloniales.

Quelles ont été les conséquences de cette guerre sur la communauté soignante? Quels événements ont scellé le sort du domaine puis de la seigneurie de Saint-Vallier?

Nous répondrons à ces questions dans un prochain numéro.



La maison Mercier, à l'anse des Mères, vers 1920. (Source : Service des archives - Hôpital Général de Québec). La légende veut que cette maison ait été la maison d'été de Mgr de Saint-Vallier. Comme le manoir et la maison du fermier étaient de pierre au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette maison de bois a forcément été bâtie subséquemment et ne peut être celle qui a accueilli le bienfaiteur des Augustines. Toutefois, celle-ci a été construite après 1830 probablement sur le même site que le manoir.

# Nos moulins à vent disparus

par Pierre Prévost

Disparus depuis belle lurette, quelques moulins à vent parsemaient jadis le bas du Bellechasse d'aujourd'hui. Ces moulins éoliens sont apparus hâtivement dans la colonie, mais ont été supplantés par leurs homologues hydrauliques qui faisaient fi des caprices du vent et offraient des performances supérieures. À la lumière de quelques documents et témoignages, découvrons ces machines à moudre les grains que comptaient jadis les seigneuries Vincennes, Beaumont, La Durantaye, Saint-Vallier puis Livaudière.

## Les origines des moulins à vent

Avant de commencer à élaborer sur les moulins à vent, il convient de les classer en deux grandes catégories, soient les moulins à axe vertical et les moulins à axe horizontal. Plus anciens, les moulins à axe vertical seraient apparus dans les régions arides et venteuses du Moyen-Orient. Ce genre de moulin au mécanisme rudimentaire, une roue à aubes verticale emprisonnée dans une cage à vent, est mentionné dès le VII<sup>e</sup> siècle.

Le moulin qui nous est familier, celui à axe horizontal, s'est répandu sur les côtes venteuses de la Manche au XII<sup>e</sup> siècle, puis au reste de l'Europe. On mentionne pourtant la présence d'un tel moulin à vent, en 870, à l'abbaye bénédictine de Croyland, dans le Lincolnshire (G-B). Pour la France, la première attestation date de 1170 comme en témoigne la charte de la ville d'Arles, dans le sud du royaume. Mais l'Angleterre et la Normandie de ce temps, sous domination des rois Plantagenêt, disposaient forcément de ces machines mues par le vent. Dans un acte de donation antérieur à l'an 1180 selon les indices, un seigneur normand cède son domaine et son moulin à vent à l'abbaye Saint-Martin, monastère situé sur la côte orientale du Cotentin. Un autre moulin, situé encore dans le Lincolnshire (G.-B.), a été cédé en 1181 à l'abbaye St. Mary of Swineshead. Ces rares documents préservés attestant la présence de moulins nous permettent d'avancer qu'il en existait davantage, dont les traces n'ont pas été retrouvées, dans le duché de Normandie et le royaume d'Angleterre. L'usage du moulin à vent s'est répandu comme une traînée de poudre dans les années 1190, dans les régions voisines de Picardie et de Bretagne, et arrive finalement à Paris à la fin du siècle.

Mentionnons au passage que la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle voit naître des avancées technologiques significatives, que ce soit dans le domaine de l'architecture des cathédrales et des châteaux forts, dans l'artillerie et les machines de guerre, ou dans l'outillage et l'agriculture. C'est aussi l'époque du choc culturel entre chrétiens et musulmans avec les croisades à destination de la Terre sainte.



Le moulin de l'île-aux-Coudres fraîchement restauré. Photo de l'auteur, 2012.

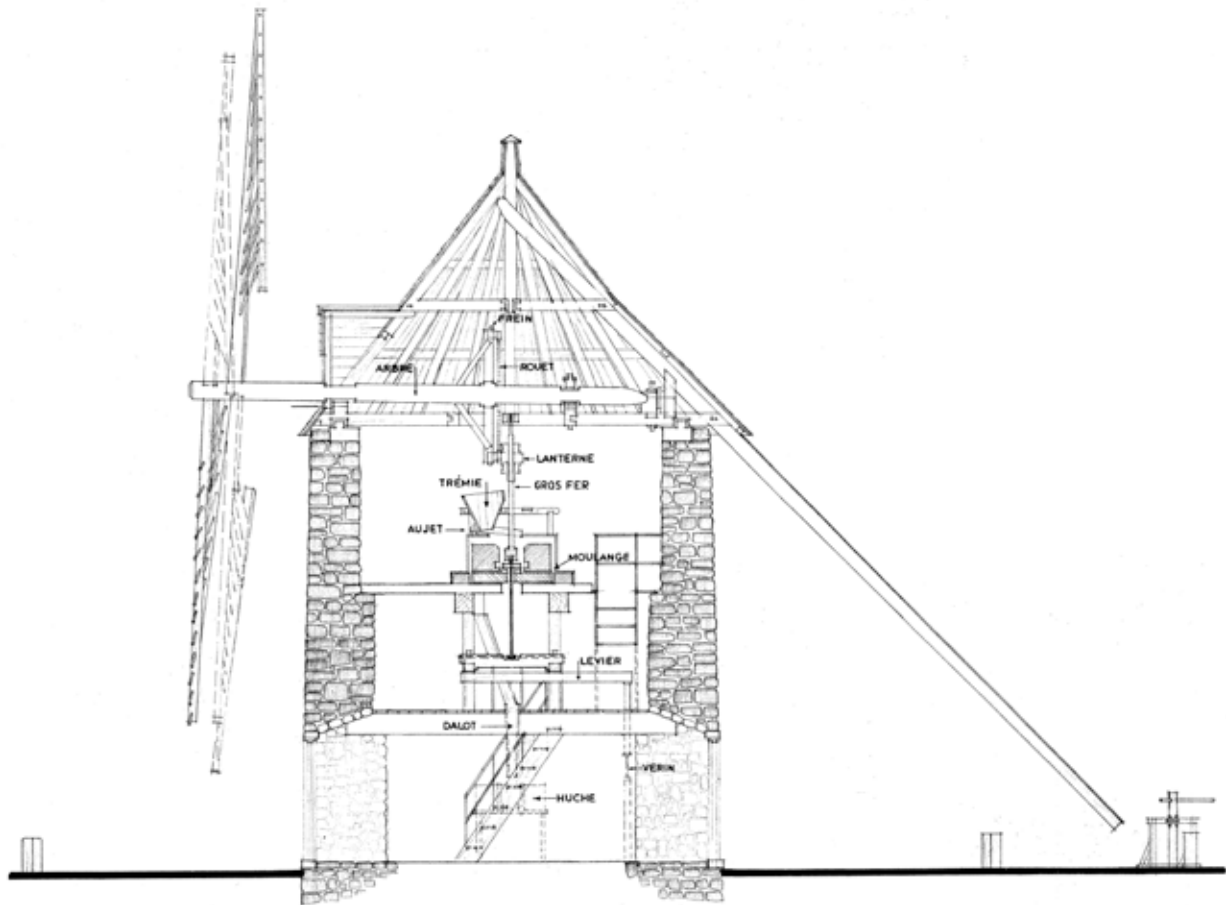


Dans la Mancha de Don Quichotte, le village de Consuegra comptait une douzaine de moulins blancs au XVI<sup>e</sup> siècle. Photo de l'auteur, 2009.

## L'implantation en Nouvelle-France

Compte tenu de l'abondance de matière ligneuse, les premiers moulins à vent de Nouvelle-France étaient souvent constitués de bois. Par d'éprouvés assemblages et méthode empirique d'essais et erreurs, les charpentiers venaient qu'à construire des machines destinées à moudre les grains, des moulins qui auraient évolué selon les matériaux disponibles et les contraintes qu'offrait le nouveau continent. Mathurin Morisset, charpentier de moulin à vent, était arrivé dans la colonie en 1645 pour y pratiquer son métier. Il en fabrique un en bois pour les Pères Jésuites, puis un autre identique pour Simon Denys de La Trinité. Pour la période couvrant l'enracinement jusqu'à 1663, Québec et sa région comptent une quinzaine de moulins à vent dont plus des deux tiers sont en bois.

Arrivé au pouvoir, Louis XIV se préoccupe de l'avenir et du développement de ses colonies. Conseillé par son ministre Colbert, le souverain supprime le monopole des Cents associés et réorganise la Nouvelle-France en



Coupe du moulin à vent de l'Isle-aux-Coudres, adaptation de l'auteur d'un dessin de Marcel Blouin réalisé en 1981.

établissant le Conseil souverain en 1663. Suit l'adoption de la Coutume de Paris, un ensemble de lois qui s'appliquent jusqu'aux essentiels poids et mesures dont les moulins se servaient. Un autre grand pas concernant la colonisation et la construction de moulins est effectué lors des séjours de l'intendant Jean Talon (1665-1667, 1670-1672). Sous son règne, la population double et l'agriculture ne cesse de s'accroître en s'orientant principalement vers la production de blé. La culture des céréales est à tel point florissante que des surplus sont déclarés à peine trois ans après l'arrivée de l'intendant. Pour ne pas saper les efforts entrepris par Talon, Louis XIV ordonne par l'arrêt du 4 juin 1686 *«que tous les seigneurs qui possèdent des fiefs dans l'étendue du dit pays de la Nouvelle-France seront tenus d'y faire construire des moulins banaux dans le temps d'une année après la publication du présent arrêt»*.

Ces moulins à vent étaient directement inspirés de ceux de France, la plupart consistant en une tour de pierre aux murs épais sur laquelle est déposé un toit orientable de forme conique. Cette façon de faire est corroborée par un plan de moulin à vent daté du 25 octobre 1737 sur lequel l'ingénieur Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry note la remarque *«Les moulins à vent de Canada sont faits comme ceux de France»*.

### Comment fonctionne un moulin à vent

Les moulins à vent à axe horizontal que l'on retrouve au Québec sont appelés moulins «tour» ou «à pile». Ils ont un corps fixe en pierre, ceux de bois n'ayant résisté au temps. Sur cette tour cylindrique, une tête ou «calotte» rotative permet d'orienter l'arbre principal et son volant dans la direction voulue par l'intermédiaire d'une queue qui descend jusqu'au sol. Un vieux dicton nous renseigne sur la garde au sol du volant du moulin : *«les ailes épargnent la poule, mais pas le chien»*. Dans le même ordre d'idée, le moulin-tour compte une porte d'accès, parfois deux, située pour une raison évidente à l'abri des vents dominants. Avec des murs d'environ trois pieds d'épaisseur, ce type de moulin pouvait se transformer en n'importe quel temps en une mini forteresse.

En rencontrant les ailes inclinées ou «vergues», le vent imprime un mouvement rotatif à l'arbre principal sur lequel convergent ces ailes garnies de tissus de lin. Lorsqu'on est face au volant du moulin, les ailes au nombre de quatre tournent ordinairement dans le sens des aiguilles d'une montre, selon la tradition des moulins du nord de la France. Cet arbre principal ou «arbre de couche», légèrement incliné par rapport à l'horizontale, est solidaire d'une roue dentée appelée



«rouet» sur laquelle sont incrustées des «alluchons» de bois dur. Les dents s'engrènent à travers les «fuseaux» de la «lanterne», plus petite, laquelle transmet le mouvement au «gros fer», une tige métallique verticale à section carrée. À sa partie inférieure, le gros fer se divise en deux et s'imbrique dans l'«anille» en forme de «H» ou de «I» scellée dans le cœur de la meule tournante ou «travaillante». Une autre tige métallique, le «petit fer», vient supporter la meule tournante et permet d'en ajuster la hauteur par rapport à la meule fixe ou «gisante» placée juste en dessous.

Le grain déposé dans une trémie située au-dessus de la meule s'écoule tranquillement par l'«auget» jusqu'à l'œillard de la meule. La rotation de la meule force le grain à se diriger vers l'extérieur, lequel grain est écrasé lors de son passage entre les deux meules striées. En bout de compte, une boîte encerclant les meules appelée «archure» recueille la précieuse farine. Il ne reste plus qu'à la «bluter» pour mettre de côté le son et les impuretés.

### Le moulin à vent de La Durantaye



Doyen de cette lignée de moulins à vent construits sur le territoire du Bellechasse actuel, celui qu'a fait bâtir le sieur Olivier Morel de La Durantaye sur son domaine était situé à quelques arpents à l'ouest de l'embouchure de la «rivière de Ladurantaye» (rivière Boyer). Sa présence est attestée par un document d'archives (BAnQQ TL1S1SS1D12P596) sur lequel est inscrite la date du 20 décembre 1673. Cette requête mettant en cause le demandeur, le meunier Pierre Clément dit Labonté et le défendeur Pierre Pinguet de La Gladière stipule qu'un charpentier devra visiter le moulin, en l'occurrence Henri Larhevêque et René Rhéaume, pour juger de son état et que des réparations devront être entreprises par le charpentier qui «refera la roue du moulin qui a été cassée». Ainsi, moins d'un an après que cette seigneurie ne soit concédée, le premier moulin était déjà abimé. Une chose est certaine, ce moulin était obligatoirement exposé au vent, soit près du rivage du fleuve ou sur un promontoire un peu à l'intérieur des terres en prenant considération qu'un homme pouvait «désarter» 1 ½ arpent en superficie par année s'il n'était

pas dérangé dans son travail, une règle généralement admise par les historiens. Des fouilles archéologiques aux emplacements suspectés permettraient de dissiper les incertitudes.

L'auteur Conrad Paré a retrouvé les traces du contrat de location de ce moulin situé sur «une pointe de roche», un document daté du 16 août 1674 dans lequel Olivier Morel assigne le moulin banal au meunier Pierre Clément pour une durée de trois ans. Un document ultérieur passé devant René Gaschet le 1er octobre 1712 mentionne la présence de ce moulin probablement désaffecté. Il s'agit de la cession d'une terre de trois arpents de front incluse dans le domaine seigneurial à Madeleine Tourneroché, femme de Julien Dumont. Cette terre se trouve enserrée entre la propriété du seigneur et le domaine du moulin (au lieu-dit «pointe du moulin à vent» selon l'assemblée des censitaires de 1712) qui se trouve du côté du suroît (sud-ouest). Les raisons évoquées sont les «bons et agréables services que ladite Tourneroché» a rendus à Olivier Morel qui



Selon les recherches effectuées, deux hypothèses s'affrontent concernant l'endroit où était construit le premier moulin d'Olivier Morel de La Durantaye : sur un promontoire rocheux exposé aux vents venant de toutes parts, ou au bout de la pointe Labrecque, un éperon de roc qui s'avance dans le fleuve. Photos Pierre Prévost et Paul St-Arnaud.



est alors au crépuscule de sa vie. Le mari de Marie-Madeleine Tourneroche, le meunier Julien Dumont, corroborerait cette fortuite cession parce qu'il aurait peut-être exploité l'autre moulin, hydraulique, ou, hypothétiquement, remis en ordre de marche le moulin à vent qu'on avait dépouillé au bénéfice du moulin à eau construit dans les parages. Ainsi, le 2 décembre 1680, le charpentier Léonard Paillard, ancien élève des maîtres-charpentiers Jean Lemire et Pierre Mercereau, s'engageait à construire pour le compte du sieur Olivier Morel de La Durantaye un moulin à eau de 20 pieds de largeur par 35 pieds de longueur ou plus au besoin. Ce moulin devait être terminé pour le 15 août 1681 et le transport des moulanges de l'ancien moulin à vent jusqu'au nouveau moulin hydraulique était sous la responsabilité du charpentier Paillard.

### Les moulins de Saint-Vallier



En 1720, les Dames religieuses de l'hôpital général de Québec héritent de la moitié orientale de la seigneurie La Durantaye. Cette nouvelle seigneurie nommée «Saint-Vallier» en l'honneur de l'évêque bienfaiteur comprend l'ancien domaine chevauchant la rivière Ladurantaye ou Boyer ainsi que son moulin à vent construit vers 1673. En fonction ou pas, ce moulin central se situe désormais, tout comme celui à eau, à l'extrémité ouest de la seigneurie Saint-Vallier, un endroit peu convenable et fort éloigné pour les censitaires du bas de la seigneurie. Les religieuses devenues seigneuses faisaient déjà usage d'un moulin à vent en bois construit en 1709 près de leur Hôpital Général, un moulin qu'elles feront reconstruire en pierre en 1731 et dont la structure survivra jusqu'à nos jours. Par souci de commodité, les Dames hospitalières font donc ériger un moulin à vent à mi-chemin entre l'église et l'extrémité est de leur nouvelle seigneurie, à 29 arpents de la limite est de la seigneurie, sur la terre de Jean Tanguay (dit la Vanité ou La Navette) comme en témoigne l'aveu et dénombrement du 17 mars 1725. Selon le document BAnQQ E1S1P1974, le nommé Labaleine (Beneteau) y était meunier en 1728. Ce premier moulin à l'est de la rivière Boyer, construit vraisemblablement entre 1720 et 1723, aurait été remplacé, près d'un demi-siècle plus tard, par un autre situé sur la terre de la Fabrique dont il sera mention plus loin dans le texte. Pourtant, l'auteur Charles-Henri Bélanger indiquait dans un article du

bulletin Au Fil des ans que ce moulin du bas de la paroisse, sur la terre que tenait Joseph-Arthur Roy et qu'il a légué à son fils Camille Roy, n'a été démoli qu'en 1902. À quelques dizaines de pieds au nord de la route 132, on a retrouvé de grosses pierres ayant servi aux fondations, une roue de bois qui serait de toute évidence le «rouet», et une barre carrée en fer de 2 pouces de section par 5 pieds de long, vraisemblablement le «gros fer» qui actionnait la meule tournante via la «lanterne» et le rouet précédemment cité. Ces pièces, exclusives à un moulin à vent, seraient curieusement restées sur le site originel, probablement boudées pour le second moulin à vent construit sur la terre de la Fabrique.

Un acte passé devant le notaire Joseph Riverin, notaire résidant à Saint-Vallier, fait état du procès-verbal d'une rencontre de paroissiens tenue le 6 mars 1774 pour faire «rebâtir ledit moulin sur la terre de l'Église au-dessus du chemin du Roy ce qui leur été accordé par Monsieur [le seigneur Tarieu] de Lanaudière vu que c'étoit leur commodité». Pour la cause, les habitants consentaient à ce que le seigneur «prenne sur ladite terre de l'Église deus arpens de terre de hauteur plus ou moins selon qu'il lui sera nécessaire pour ledit moulin et une maison et un jardin sur la largeur du dit terrain». Ce moulin devait se trouver sur la butte en bordure de la «montée du Moulin» devenue plus tard la «montée de la Station», à quelques enjambées au sud de l'actuelle route 132. Les traces de mortier du moulin et de l'habitation du meunier seraient retrouvées sporadiquement lors des opérations de labour et de hersage de ce champ. La montée dite «du Moulin» conduisait justement au moulin hydraulique qu'avaient fait construire les Religieuses selon ce qu'avait été décidé lors d'une réunion du vendredi 5 octobre 1747 «de faire rebâtir le moulin à vent de notre seigneurie de St-Vallier qui s'écroule de toute part ou d'en faire un à eau» sur la décharge du lac Saint-Michel, avec l'assurance que l'eau y était suffisante presque toute l'année pour faire tourner un moulin.



Le moulin de la Montée devait se situer aux alentours de ce promontoire, sur l'ancienne terre de la Fabrique.



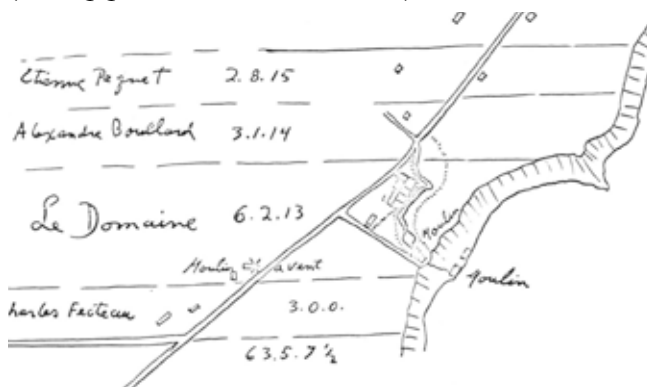
Un autre moulin à vent aurait pourtant existé sur le territoire de Saint-Vallier. Selon quelques témoins, des fondations circulaires se trouvaient près de l'intersection de l'ancien chemin du Roi et de la route 132, à l'entrée ouest de village. Des recherches devraient être entreprises pour éclaircir le passé de ce soi-disant moulin à vent.

### Les moulins de Vincennes



La seigneurie Vincennes aurait vu passer quelques moulins, à commencer par celui qu'indique la carte commandée par le général Murray juste après la Conquête de 1759. Selon le dessin, il se situait du côté ouest du domaine et jouxtait, côté fleuve, le chemin du Roi en direction de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy.

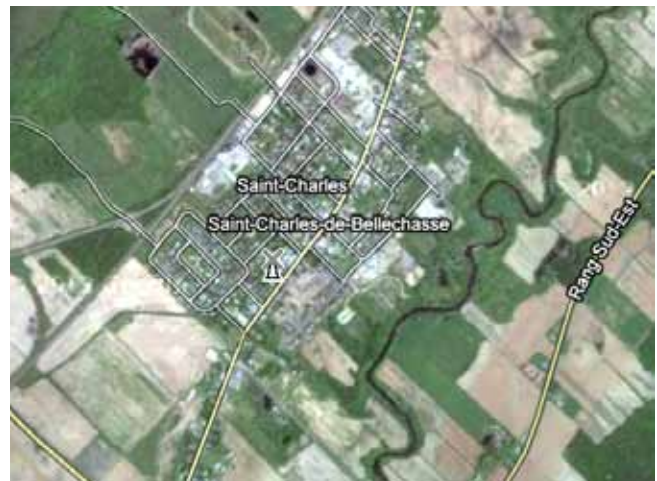
Il existait un autre moulin à vent, construit plus tardivement, comme en témoigne de façon très précise un plan de la seigneurie de Vincennes dressé par l'arpenteur Jeremiah McCarthy et daté du 30 juin 1805. Cet autre moulin devait être à l'emplacement, d'un arpent de superficie, réservé pour un moulin à vent par le seigneur Joseph Roy lors de la donation de la seigneurie à son successeur E. F. Roy, acte passé le 18 novembre 1791. Cet arpent réservé était vraisemblablement accolé à la première terre de Vincennes, la seule qui séparait le domaine de Vincennes de la seigneurie de Beaumont. Un autre document en fait mention, celui de la vente par licitation et l'adjudication à Joseph Roy, le 30 août 1757, d'une terre de trois arpents et une perche de front sur 44 arpents de profondeur comprenant des moulins (BAnQQ TL1S11SS1D107P1153).



Détail d'une copie du plan dressé par l'arpenteur Jeremiah McCarthy le 30 juin 1805. BAnQQ.

D'après le témoignage de Moïse Nadeau recueilli par l'auteur Gaston Cadrin en 1979, le moulin en question se trouvait juste en arrière de sa maison construite en 1934. L'empreinte circulaire laissée par le mortier du moulin-tour réapparaissait même après plusieurs années de disparition de la structure. En ce sens, la mère de monsieur Moïse Nadeau avait raconté à son fils qu'elle avait vu fonctionner ce moulin alors qu'il appartenait à la famille Faucher.

### Le moulin Nadeau à Saint-Charles

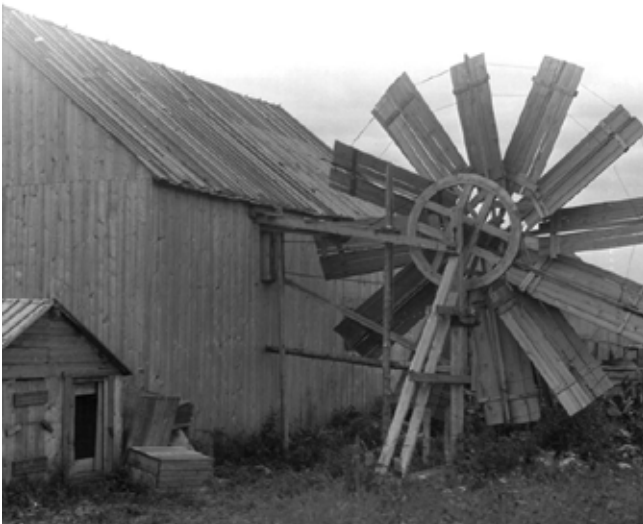


Voulant garder les positions britanniques dans la vallée du Saint-Laurent, le général James Murray fait afficher en 1760 une proclamation aux églises de la région. «Le Roy, mon maître, résolu de posséder le Canada, ne désire pas régner sur une province dépeuplée [...] Canadiens retirés de l'armée, mettez bas les armes, restez dans vos habitations et ne donnez aucun secours à nos ennemis, à ces Canadiens. Votre tranquillité ne sera point interrompue, vous ferez vos labours en sûreté. Le soldat sera contenu, on ne fera point de dégâts des campagnes. » Mais l'attitude d'un capitaine de milice de la paroisse de Saint-Charles a fait sortir le général écossais de ses gonds. Dans un excès de colère, Murray donne l'ordre à un détachement de soldats d'aller mettre un terme à cette déplaisante partisanerie en exécutant purement et simplement le coupable. L'évènement est relaté dans le journal personnel du capitaine Knox en date du 30 mai : «Un citoyen de la paroisse de Saint-Michel [plutôt de la seigneurie Saint-Michel ou Livaudière] fut pendu hier en vue de sa propre demeure». Il s'agissait bien de Joseph Nadeau, meunier et capitaine de milice, en quelque sorte le personnage le plus respecté de la paroisse, en faisant exception du curé dont dépendait le sort des âmes.

Joseph Nadeau avait-il été initié à l'art de la charpenterie par Zacharie Turgeon? Chose certaine, il a marié sa fille Angélique qui lui a donné quelques descendants, mais cette première épouse ne lui a pas survécu étant décédée en 1750. En temps que charpentier, Nadeau aurait pu construire lui-même un moulin à vent, probablement en bois, un moulin à pivot tenant sur



un socle de maçonnerie ou sur des jambes de force déposées sur une fondation rudimentaire. Qu'importe, la carte commandée par Murray (1761) atteste la présence dudit moulin à vent à Saint-Charles, en plus des quatre moulins à eau. Celui de Nadeau est situé du côté nord du chemin Royal, entre les deux ruisseaux (le ruisseau correspondant à peu de choses près à la rue de la Gare n'existe plus tandis que l'autre à l'ouest alimentait deux moulins hydrauliques), et fait ainsi face à sa demeure du meunier qui est située du côté sud du chemin. Lors de son arrestation, Joseph Nadeau venait de perdre sa seconde épouse, Marie-Anne Harnois, le 20 mars 1760. Le 29 mai, on l'a «pendu à la vergue de son moulin en vue de sa propre demeure» sur la terre correspondant au lot 144. Le corps du meunier aurait été enterré à l'ombre de son moulin et ses supposés restes, exhumés plus d'un siècle et demi plus tard, ont été transférés dans le cimetière paroissial.



Des patenteux ont domestiqué le vent comme en témoigne cette éolienne adossée à une boutique de Saint-Raphaël. Photo de Hermen Lavoie, 1942, BAnQQE6S75S1P443.



Les moulins à vent n'ont pas échappé à la modernité et servent aujourd'hui à produire de l'électricité, notamment au parc éolien Massif-du-Sud. Photo de l'auteur, 2012.

#### Bibliographie

- BALLESTA, Juan Jiménez. *Molinos de Viento en Castilla-La Mancha*, Ediciones Llanura, Ciudad Real, Espana, 2001.
- CADRIN, Gaston. *L'archéologie, une redécouverte de nos éléments patrimoniaux disparus* dans bulletin *L'Oseilleur* vol. 4, no. 3, juin 1979.
- DE KORT, Fons. *Moulins et meuniers de Bretagne*, Éditions Label LN, Ploudalmézeau, France, 2006.
- DESCHÊNES, Gaston. *Quand le vent faisait tourner les moulins, trois siècles de meunerie banale et marchande au Québec*, Éditions du Septentrion, Imprimerie Marquis, 2009.
- LAPERLE, Dominique. *Le grain, la meule et les vents. Le métier de meunier en Nouvelle-France*, Les Éditions GID, Sainte-Foy, 2003.
- LANGLOIS, Michel. *Des moulins et des hommes, 1608-1700*, La Maison des ancêtres inc., Drummondville, 2005.
- ORSATELLI, Jean. *Les moulins*, Éditions Jeanne Lafitte, Marseille, 1979.
- PARÉ, Conrad. *Une énigme est éclaircie à Saint-Charles* dans bulletin *Au Fil des Ans*, vol.15, no. 2, printemps 2003.
- PARÉ, Conrad. *Les moulins du seigneur de La Durantaye* dans bulletin *Au Fil des Ans*, vol. 23, no. 1, hiver 2011.
- ST-ARNAUD, Paul. *Les moulins de Saint-Vallier*, article non-édité, 2007.
- Collectif du livre. *De mémoire Saint-Vallier*, pp. 64-65, 1988.
- Comité des fêtes du tricentenaire de Beaumont. *Beaumont 1672-1972*, pp. 24-25, Les Éditions Etchemin, Saint-Romuald, 1972.
- Société historique de Bellechasse. *Nos moulins, témoins de notre histoire*, bulletin spécial *Au Fil des Ans*, vol. 12, no. 4, automne 2000.

## Les Couillard de Beaumont

# Ou la petite histoire dans la Grande<sup>1</sup>

### Paule Juliette de Beaumont

Champlain relate dans ses *Voyages* que Guillaume Couillard aurait joint son équipe à Québec en 1613. Cela fait donc 400 ans en cette année, 2013<sup>2</sup>. Lecteurs et lectrices d’Au fil des ans, Charles Couillard, cela vous dit quelque chose? L’histoire que vous lirez ici est celle de Charles Couillard, sieur DesIslets puis de Beaumont, fils de Guillaume Couillard<sup>3</sup>, un des fondateurs du poste de Québec comme il est mentionné ci-haut, et de Guillemette Hébert arrivée avec sa famille, celle de Louis Hébert et Marie Rollet, en 1617. Après avoir campé le cadre de vie familiale et socio-économique de Charles, nous suivons les traces de ses activités, et celles de son fils aîné, Charles Marie, à l’extérieur de leur seigneurie<sup>4</sup>. Charles est né le 10 mai 1647 à Québec, cadet des fils des susnommés et avant-dernier de leurs dix enfants. Il grandira dans une ambiance familiale marquée par les actes et les caractères de ses aînés, membres actifs et engagés à plusieurs égards dans leur communauté.

Ses parents étaient possesseurs non seulement d’une partie de la haute-ville ou fief du Sault-au-Matelot, mais aussi de la moitié du fief de la rivière Saint-Charles ou Saint-Joseph, avec les fiefs des Islets et Saint-Roch<sup>5</sup>. À ce sujet, le notaire Guillaume Tronquet rapporte que Guillaume Couillard : “[...] a dit et déclaré que en cas que le lac Saint-Charles ou partye du dit lac se trouve dans les alignements et bornes de la concession qu’jl a eue de Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle France [...] jl n’entend point que ledit lac Saint-Charles lui appartienne [...] se réservant toutefois le dit S.r Couillard sous la permission de Monsieur le Gouverneur le droit de pêche dans le dit lac Saint-Charles pour lui femme et famille...”<sup>6</sup>

Les héritiers Couillard semblent promis à un bel avenir. Ils se sentiront sûrement très à l’aise dans ce milieu où ils jouissent de maintes amitiés et de la reconnaissance de chacun.

### Succession Couillard : « Y a-t-il un pilote dans l’avion? »

Fait crucial au sujet de cette famille, Guillemette Hébert, après la mort de son époux à l’hiver 1663, gèrera l’important patrimoine immobilier familial, autant sur les bords de la rivière Saint-Charles que sur la côte de Beaupré et en haute ville de Québec. Pourtant, ni Charles ni surtout Louis, puisqu’il était l’aîné et majeur à la mort de son père, ne réclament, selon leur droit, la gestion du patrimoine familial immobilier. Ainsi, le legs de Guillemette Hébert à son petit-fils, Jean-Baptiste Couillard de L’Espinay - fils aîné de Louis Couillard - du fief Saint-Joseph sur la rivière Saint-Charles et de quelques autres terrains de la haute-ville provoquera l’opposition de la famille Couillard à l’encontre du Séminaire de Québec et du neveu susnommé<sup>7</sup>. Guillaume Couillard avait, de son vivant en 1661, doté ses enfants, fils et filles et leurs époux, de domaines sur la côte de Beaupré dans les arrière-fiefs Le Gardeur, Charlesville et La Chesnaye<sup>8</sup> et fait construire en 1642 une maison de 50 pieds par 20 à la Longue-Pointe de L’Ange-Gardien<sup>9</sup>. Le couple Couillard/Hébert pourrait avoir reçu cet imposant domaine de Beaupré – 7560 arpents carrés selon Marcel Trudel, alors que Raymond Gariépy en dénombre davantage<sup>10</sup> – en échange d’une partie des terrains leur appartenant à la haute ville de Québec.

Par cette transaction du gouverneur Jean de Lauson en 1654, Guillaume Couillard avait obtenu pour Charles, son fils cadet, un arrière-fief de six (6) arpents de front sur une lieue et demie de

1 Le même texte, un peu plus élaboré, a été publié en mars 2013 dans *Mémoires* de la Société généalogique canadienne-française de Montréal, MSGCF, volume 63, numéro 4, cahier 274, hiver 2012, p. 261-278.

2 Champlain, « Voyages de 1613 », dans *Oeuvres*, H. P. Biggar, Toronto, 1922-1935.

3 *Jesuits relations and allied documents*, éd. Reuben Gold Thwaites, Cleveland, 1898, vol. 12, note 27, p. 275.

4 L’histoire de la seigneurie, de ses habitants et de ses seigneurs fera l’objet d’une publication à paraître sous le titre : Beaumont. « Il y a longtemps que je t’aime ».

5 Roy, Pierre-Georges, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, foies et hommages, aveux et dénombrements*, Archives de la province de Québec, Beauceville, L’Éclaireur, 1927, t. I, p. 2, 9-12, 63-67 et t. II, p. 110.

6 Greffe Guillaume Tronquet, déclaration de Guillaume Couillard, 22 juillet 1646.

7 BANQ, Fonds Prévôté/Québec, 6 juillet 1685, reg. 21, fol. 7v et 8r, 3 août 1685, reg. 21, fol. 18v et 19r, 29 août 1685, reg. 21, fol. 29, 29 oct. 1686, reg. 22, fol. 111, 29 janv. 1687, reg. 18, fol. 119v et 120r, 26 octobre 1688, reg. 25, fol. 102v et 1er mars 1689, reg. 26, fol. 25v et 26; voir aussi Guy Perron, *Prévôté de Québec*, registres civils, coll. Notre Patrimoine national, no 458 (13 vol.), Les Éditions historiques et généalogiques Pepin, Longueuil, 2002-2010.

8 P.- G. Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie*, t. I, p. 63-67.

9 André Robitaille, *Habiter en Nouvelle-France 1534-1648*, Québec, MNH, 1996, p. 272 (référant au greffe de Martial Pirabe, 15 juin 1642).

10 Raymond Gariépy, *Les terres de L’Ange-Gardien*, 2e éd., Société généalogique de Québec (SGQ), no 99, Québec, 2004, p. 79 et 142.

profondeur<sup>11</sup> dont Charles retirera les cens et rentes grâce à une concession de ce domaine accordée par son père aux Pajets en 1661<sup>12</sup>. Après que sa mère, veuve, eut modifié les contrats de concession sur ces terres d'arrière-fief en 1664<sup>13</sup>, Charles vendra son domaine de Beaupré aux dits Pajets, père et fils<sup>14</sup>.

### Charles ou le choix des campagnes iroquoises

Au début de la décennie 1660, la famille Couillard vit des tragédies consécutives : d'abord la mort de deux fils, ou frères, tués coup sur coup et puis celle du père, Guillaume Couillard, âgé de 75 ans ou environ<sup>15</sup>. À la mort de son père à l'hiver 1663, Charles a presque 16 ans. On peut croire qu'il fut impressionné non seulement par la mort de ses frères aux mains des Iroquois, mais aussi par le traumatisme et le chagrin de ses parents. Aussi, lorsque l'administration coloniale fit le projet d'aller attaquer les Iroquois sur leur territoire, il se porta volontaire. Aurait-il participé à la campagne de l'hiver 1666 ou à celle de l'été, ou aux deux? Difficile à dire. Benjamin Sulte mentionne la présence comme officier, lors de la campagne contre les Iroquois en 1666, d'un certain DesIslets qu'il identifie comme étant Charles DesIslets de Beaumont<sup>16</sup>. Nous avons vérifié les noms des officiers des volontaires canadiens lors des campagnes de 1666<sup>17</sup> et bien que ces listes, reconnues comme étant incomplètes, ne nous fournissent pas ce nom, ce DesIslets répertorié par Sulte pourrait bien être Charles Couillard. En effet, "DesIslets" apparaît dans les documents qui le concernent à partir de 1667 environ<sup>18</sup> et dans la correspondance coloniale au sujet de lettres de noblesse acquises par des Canadiens<sup>19</sup>. Charles Couillard utilisa ce nom, seul ou accolé à Couillard, jusqu'à ce qu'il adopte celui de "Beaumont" dans les années où il emménage dans sa seigneurie ainsi dénommée. Cela semble être en 1674 puisqu'il

est inscrit sur le registre de baptême de son fils aîné, Charles Marie, qu'il est né le 28 mars et a été baptisé le 15 avril 1675 à Pointe-de-Lévy<sup>20</sup>.

### Courcelles et Tracy recommandent son anoblissement



Blason des Couillard de Beaumont.  
D'azur, au cerf d'argent, ramé d'or,  
onglé de même (1668).

Devise :

« Au champ labeur, au camp valeur »

La correspondance de M. de Tracy au ministre indique dès 1667 que des lettres de noblesse ont été accordées à Charles Couillard DesIslets<sup>21</sup>. Ces lettres reçues en 1668 furent répertoriées dans l'inventaire de biens fait par

DuLaurent et Saillant le 1<sup>er</sup> juin 1757 à Beaumont<sup>22</sup>, déposées au greffe de Pierre Louis Descheneaux en 1785 par Jean-Baptiste Couillard de Lespinay<sup>23</sup> et publiées dans *La Patrie* de Montréal le 29 novembre 1902<sup>24</sup>.

Inventaire des biens de la communauté de feu Charles Couillard seigneur de Beaumont et de Françoise Couture fait par les notaires royaux DuLaurent et Saillant le 1<sup>er</sup> juin 1757 à Beaumont (extrait) : *« Suivent les titres et papiers. Premièrement les lettres de noblesse accordées par le Roy à feu M. Charles Couillard, père dud. feu S. Charles Couillard de Beaumont, lesdites lettres en grand parchemin données à St-Germain en Laye du mois de mars 1668, signées Loüis, et sur le reply par le Roy contre signé De Lionne, avec grille et paraphe; à costé Visa Segnier pour servir aux lettres de noblesse; les dites lettres scellées d'un grand sceaux en cire verte, lacet de soye rouge et verte, et au milieu de la feuille est*

11 R. Gariépy, Les terres de L'Ange-Gardien, p. 79 (référant au censier de 1680 des Archives du Séminaire de Québec).

12 Greffe Guillaume Audouart, 3 avril 1661.

13 Greffe Pierre Duquet, 1<sup>er</sup> janvier 1664.

14 Greffe Gilles Rageot, 11 février 1670.

15 Michel Josseaume, Les origines de Guillaume Couillard, L'Ancêtre, SGQ, Québec, 1998-1999, vol. 25, p. 125.

16 Benjamin Sulte, Histoire des Canadiens Français, éd. Wilson & cie, Montréal, 1882, t. IV, p. 49.

17 B. Sulte, Le régiment de Carignan, Mémoires de la Société royale du Canada, (MSRC), Ottawa, 1902, 2<sup>e</sup> série, vol. VII, p. 37; B. Sulte, Troupes du Canada, MSRC, Ottawa, 1920, 3<sup>e</sup> série, vol. XIV, p. 1; Régis Roy et Gérard Malchelosse, Le régiment de Carignan, éd. Ducharme, Montréal, 1925; Bulletin de recherches historiques (BRH), éd. P.-G. Roy, Lévis, 1911, vol. XVII, no 7, p. 193.

18 Greffes Gilles Rageot, 31 janvier 1667 et 11 février 1670, Romain Becquet, 5 janvier 1668 et Jean Lecomte, 3 avril 1668; Registre paroissial de Notre-Dame de Québec, 1<sup>er</sup> septembre et 11 décembre 1669 et 25 mai 1670.

19 P.-G. Roy, Rapport de l'Archiviste de la province de Québec (RAPQ), 1926-1927, Correspondance échangée entre la cour de France et le gouverneur de Frontenac..., 1673, Québec, L. A. Proulx, 1928, p. 49; Fonds des colonies, correspondance générale, vol. 2, fol. 329, Mémoire de la main de M. de Tracy sur le Canada, 1667; Fonds des colonies, série B, lettres envoyées, vol. 6, fol. 101r et v, Lettre du Roy au Procureur général et aux officiers du Conseil souverain, 24 avril 1675.

20 Registre paroissial de Notre-Dame-de-Québec, 15 avril 1675.

21 Fonds des colonies, corr. gén., vol. 2, fol. 329, Mémoire de la main de M. de Tracy sur le Canada, 1667.

22 Greffe Christophe-Hilarion DuLaurent, 1<sup>er</sup> juin 1757.

23 Greffe Pierre-Louis Descheneaux, 22 juillet 1785.

24 La Patrie, quotidien de Montréal, 29 novembre 1902, p. 23.



*empreint le cachet des armes ordonnées audit feu S.r Charles Couillard père, conformément aux dites lettres. Inventorié pour première pièce sous la cotte cy”*

La mention qui y est faite de la détermination et de la bravoure de Charles Couillard lors des escarmouches avec les Iroquois justifie, on l’imagine, l’attribution de cet honneur. Ce qui n’empêchera pas les quatre récipiendaires de ces lettres de 1668 d’avoir bien des difficultés à les faire enregistrer. Tant et si bien que, prêtant l’oreille à leurs doléances, le roi, par le biais de son ministre, fait parvenir en 1675 au Conseil supérieur de Québec et à ses officiers une exhortation à ce faire<sup>26</sup>. Malgré cela, le fils de Simon Denis ne pourra les faire enregistrer qu’en 1680, les Lemoine en 1725 et les Godefroy, après renouvellement des lettres au fils, en 1721<sup>27</sup>. Charles Couillard, lui, ne semble pas avoir réussi à les faire enregistrer à Québec : en 1692, l’assemblée du Conseil supérieur invoquera l’argument, pour les récipiendaires de 1668, qu’elles sont adressées à la Cour du Parlement de Paris, à la Chambre des comptes et à la Cour des aydes de Paris<sup>28</sup>.

Serait-ce là le comportement caractéristique d’administrateurs coloniaux qui se sentent bien loin de la cour et du roi? Charles Couillard sera-t-il allé en France les faire enregistrer?

Ce dernier et ses descendants seront de toute façon qualifiés d’écuyer dans les actes notariés, et ce, à partir de 1677, l’année du premier foi et hommage pour la seigneurie et quelques années après l’emménagement de Charles Couillard et de son épouse sur celle-ci.

### **La situation économique de Charles à 25 ans**

Malgré toutes les terres que sa mère possédait à Québec et dans les environs et dont elle pouvait le faire bénéficier comme son père l’avait fait en 1661, Charles Couillard DesIslets, dans la même période que celle où il cède son fief de Longue-Pointe aux Pajets, signe un bail d’affermage de terre en 1670 pour trois ans<sup>29</sup>, terre louée par l’un des riches marchands de Québec, Aubert de LaChenaye, mari de sa soeur cadette, Catherine Gertrude.

A-t-il loué cette terre pour cultiver ou faire cultiver un jardin à son profit personnel parce qu’ils n’avaient, ni lui ni sa mère, aucune terre disponible propre à la culture? Il avait sa maison, côte du Palais, depuis 1667, achetée sans doute dans le but d’attirer la femme de son choix, mais peut-être la cour et le jardin étaient-ils insuffisants à ses besoins familiaux, car il s’était marié en 1668.

L’on comprendra mieux la situation de Charles en constatant qu’il a au moins un serviteur domestique, ce, grâce au récit que celui-ci fait à la Prévôté en 1671 où il accuse trois garnements d’avoir caracolé à mauvais escient sur « *une cavale* (jument) *appartenant à son maître, Charles Couillard* », et d’avoir laissé la bête endommager des prairies<sup>30</sup>.

Dans l’état actuel de mes recherches, une fois vendu son arrière-fief de Beaupré, je ne lui vois pas d’autre propriété ou revenu à cette époque, outre cette maison achetée en présence de sa mère, sa tutrice, puisqu’il était mineur en 1667<sup>31</sup>. Quoiqu’il faut sans doute remarquer, dans le testament d’Eustache Lambert, la spécification selon laquelle une habitation allouée en succession au lieu dit La Canardière est « *attentante à celle du sieur Couillard des Islets* »<sup>32</sup>. Qu’est-ce que cela veut dire? Que sa mère lui avait octroyé une terre à La Canardière dont il récoltait les fruits ou qu’il y tenait maison?

Par ailleurs, le comportement méritoire de Charles lors de la campagne iroquoise lui vaudra de recevoir, en 1672, non seulement des lettres de noblesse, mais une seigneurie sur la Côte du Sud entre celles de François Bissot à Lauson et de Morel de La Durantaye à l’est<sup>33</sup>, vraisemblablement sur les recommandations du gouverneur Courcelles et du lieutenant général Tracy. Charles Couillard la nommera Beaumont : elle s’étendait sur une lieue et quart de front sur une lieue et demie de profondeur. Les Couillard de Beaumont la géreront et y demeureront de 1674 environ à 1801.

### **D’autres campagnes iroquoises, mais avec les troupes du roi**

En 1684, Charles Couillard - alors seigneur de Beaumont - a participé aux campagnes de l’armée

25 Édouard-Zotique Massicotte et Régis Roy, Armorial du Canada français, 2e série, Montréal, Beauchemin, 1918 p. 53.

26 Fonds des colonies, série B, lettres envoyées, vol. 6, fol. 101r et v, Lettre du Roy au Procureur général et aux officiers du Conseil souverain, 24 avril 1675.

27 Fonds Conseil supérieur, jugements et délibérations, vol. 32, fol. 48v, 26 février 1725; vol. 3, fol. 136, 13 mars 1680; vol. 29, fol. 47v, 13 octobre 1721.

28 Fonds Conseil supérieur, jugements et délibérations, vol. 7, fol. 119r et v, 30 juin 1692.

29 Greffe Romain Becquet, 30 avril 1670.

30 BANQ, Fonds Prévôté/Québec, reg. 4, fol. 82v, 22 juin 1671, signé Le Chartier.

31 Greffe Gilles Rageot, 31 janvier 1667.

32 Greffe de Romain Becquet, testament d’Eustache Lambert, 23 juin 1673, p. 3.

33 Fonds des intendants, Papiers terriers, cahiers d’intendance, 7 octobre 1683. Cote à BAnQ/Québec, E1 S4 SS1 D33 P1.

française contre les Iroquois Agniers, sous le commandement du gouverneur LaBarre, comme capitaine des miliciens de l'île d'Orléans et d'une partie de la côte du Sud et, en 1687, dans le même rôle, avec le marquis de Denonville, successeur de LaBarre<sup>34</sup>.

Si Charles Couillard était effectivement capitaine de milice non seulement en temps de guerre, mais aussi en temps de paix, sa présence à un évènement social de l'île n'est signalée qu'une seule fois dans le PRDH<sup>35</sup>. Était-il tout de même capitaine en temps de paix, n'allant à l'île que pour les exercices de milice? Ou encore, peut-être n'a-t-il été nommé capitaine de milice de l'île qu'à l'occasion des campagnes de 1684 et 1687 pour commander les miliciens des environs.

Car, selon Gilles Havard et Cécile Vidal<sup>36</sup>, le capitaine de milice de paroisse ne pouvait, s'il n'était de famille anoblie, aller en guerre comme capitaine, même de miliciens. Seuls des membres de familles anoblies pouvaient diriger des hommes, même des miliciens. Car, depuis le Moyen Âge tout au moins, il y allait du devoir et de la fonction des « nobles d'épée » de défendre les intérêts du royaume et d'en protéger le territoire.

### **Du mérite, un bon contact... et une commission d'enseigne**

En 1693, des fonctions d'enseigne dans les troupes du roi, attribuées par Frontenac, seront confirmées par le roi à Charles Couillard par l'envoi d'une commission officielle. Il occupait ces fonctions, semble-t-il, depuis 1691.

#### **“ De par le Roy**

*Sa Ma.té estant jnformée que le S.r de Beaumont s'est jusques a p.nt bien acquitté de l'employ d'enseigne de l'un des detachment de soldats de ses vaisseaux qu'elle entretient au pays de Canada, dont jl a esté pourveu en l'année 1691 a la place du S.r de La Chastaigneraye par le s.r Comte de Frontenac gouverneur et son lieutenant général aud. pays, suivant le pouvoir qu'elle luy en a donné, Et agréant que led. S.r de Beaumont continue a la servir en lad. qualité d'enseigne, Mande au S.r*

*Comte de frontenac de le faire reconnaistre en lad. qualité du jour qu'il l'a estably dans led.t employ. Fait à Versailles, 1<sup>e</sup> mars 1693 “<sup>37</sup>*

Remarquons le phrasé de cette commission qui indique qu'il occupe des fonctions d'enseigne « de l'un des détachements de soldats de ses vaisseaux qu'elle – Sa Majesté – entretient au pays de Canada ». Intéressant car, comme l'atteste le répertoire Laffillard qui témoigne des états de service des officiers des troupes du roi<sup>38</sup>, il est enseigne dans les troupes, c'est-à-dire dans l'infanterie. Il est donc enseigne en pied, mais, selon sa commission, est affecté, avec sa compagnie, sur un vaisseau royal.

Les responsabilités de l'enseigne en pied sur les bâtiments royaux devaient être bien différentes de celles d'enseigne de vaisseau à proprement parler. Dans la marine française, il semble qu'un officier de marine subalterne, tel un lieutenant de vaisseau, pouvait fort bien assister le capitaine commandant le vaisseau<sup>39</sup>, voire le commander lui-même<sup>40</sup>, et ce, même dans le cas de navires de gros gabarit.

Ce même auteur affirme encore qu'il a obtenu la présence, sur son navire, d'une compagnie complète de soldats commandée par un officier<sup>41</sup> sûrement pour le maintien de l'ordre et la défense du navire en cas de poursuite ennemie ou d'attaque. C'est probablement le type de compagnie à laquelle réfère la commission du roi par les mots « des détachements de soldats de ses vaisseaux qu'elle – sa Majesté – entretient au pays de Canada ». La correspondance générale de l'administration coloniale témoigne bien de l'existence de bâtiments croiseurs – probablement des frégates, plus manoeuvrables et plus légères que les vaisseaux – qui surveillent les allées et venues anglaises dans le golfe.

Si l'essentiel des excursions en mer de la marine canadienne consistait à repérer les bâtiments anglais dans le fleuve ou le golfe, d'autres opérations pouvaient aussi survenir à l'occasion telles que des sauvetages, la poursuite de bateaux fureteurs ou corsaires avec coups de semonce ou

34 Fonds des colonies, correspondance générale, vol. 6, fol. 298, Requête faite à la teste de nostre petite armée composée des troupes du Roy, milice du pays et sauvages... 14 aoust 1684; Chevalier de Baugy, Journal d'une expédition contre les Iroquois en 1687, p. 84, Paris, E. Leroux, 1883.

35 P.R.D.H., Programme de recherche en démographie historique, créé par Hubert Charbonneau et Jacques Légaré, 1966, Dpt démographie, Univ. de Montréal

36 Gilles Havard et Cécile Vidal, Histoire de l'Amérique française, Paris, Flammarion, 2e éd., 2005, p.187-188.

37 Collection du Centre d'archives de Québec, dossier numérisé no 135 et Fonds des colonies, série B, lettres envoyées, vol. 16. fol. 191v, 1<sup>er</sup> mars 1693.

38 Troupes des colonies, série D2C, vol. 222, fol. 63, Répertoire Laffillard, Liste générale alphabétique des officiers militaires et de plume employez dans les colonies méridionale et septentrionale, sous « Beaumont ».

39 Gédéon Nicolas de Voutron, Voyages aux Amériques, campagne de 1696 aux Antilles et de 1705 à Plaisance et en Acadie, coll. V, éd. Septentrion, Québec, 2010, p. 42 : « ...que commande le lieutenant de vaisseau des Ursins pour le Canada. »

40 Idem, p. 73 : « ...en procura le commandement à M. De Mornay lieutenant de vaisseau... »

41 Idem, p. 128 : « Voutron a d'ailleurs obtenu de Pontchartrain le 12 mai qu'embarque à bord du Profond une escouade entière de 24 soldats commandés par un officier. »

33 Fonds des intendants, Papiers terriers, cahiers d'intendance, 7 octobre 1683. Cote à BAnQ/Québec, E1 S4 SS1 D33 P1.

canonnade, plus rarement les menaces d'abordage avec celle de l'affrontement au pistolet ou au sabre, parfois la saisie du bâtiment, sans oublier les risques toujours réels de naufrage. De Voutron nous confirme que les frégates, ou autres bâtiments croiseurs, étaient équipés pour se saisir d'un navire ennemi ainsi qu'il le relate pour le *Reine d'Espagne*, navire hollandais pris par la flûte royale française *Le Héros* en 1705<sup>42</sup>.

Et, pour les navires marchands non escortés de vaisseaux du roi, existaient la menace d'être poursuivis par un bâtiment et parfois celles de l'abordage, de la prise de possession du navire et de la déportation. Quoique, dans ces derniers cas, il était sans doute préférable d'être capturés, hommes et biens, car les navires marchands n'étaient pas équipés pour se défendre.

Charles Couillard, père et fils, seront mentionnés plusieurs fois, de 1692 à 1699, à titre d'enseigne dans les archives des Troupes des colonies. D'une part, dans le *Rolle des officiers qui servent en Canada avec le temps de leurs services*, sous Enseignes, on peut lire : « *Beaumont, Canadien enseigne par com.on de M.r de Frontenac* et en 1693 *confirmé par com.on du Roy, bon homme* », 6 nov. 1693, signé Champigny et, d'autre part, dans la Liste des officiers qui servent en Canada au mois d'octobre 1696 avec le temps de leurs services suivant leur rang d'ancienneté, sous Enseignes, on trouve : « *Le S.r de Beaumont fils, enseigne, en 1696 bon officier* », signé Champigny, 25<sup>e</sup> octobre 1696<sup>43</sup>.

Après son départ de l'armée française, à 49 ans, Charles Couillard, père, se retirera-t-il sur sa seigneurie pour ne plus s'occuper que de sa gestion jusqu'à son décès en 1715? Nous le pensons. Mais voyons plus loin.

### **Le père, puis le fils, sur les vaisseaux du roi**

Lorsque Charles Couillard père démissionne, il le fait au profit de son fils, comme cela se faisait à l'époque. Charles Marie, enfant unique du premier lit, âgé de 21 ans, avait jusque là été dans l'armée française où l'on pouvait entrer à partir

de 16 ans, à titre de cadet<sup>44</sup>, les cadets étant, sous l'Ancien Régime, des sous-officiers en attente d'une promotion. Cette fonction qui constituait l'antichambre de la marine royale et des troupes d'infanterie regorgeait de fils de nobles attendant les faveurs du roi sous forme d'une commission d'officier : enseigne, lieutenant ou, avec plus de mérite, capitaine.

En 1696, les « *sieurs de La Durantais, Beaumont et St-Lambert, enseignes des troupes qui aspirent à entrer dans la marine* », furent de l'armement (équipement et/ou équipage) de *La Bouffonne* pour aller croiser dans le golfe durant l'été 1696<sup>45</sup>. Mais il n'est pas clair dans ce texte si ces enseignes étaient aussi de l'armement des *Deux Frères* qui coula à l'automne 1695. Si un des Couillard avait été de ce naufrage, ç'aurait été Charles, le père, encore en service à l'automne 1695, qui aurait alors été rescapé avec les survivants par l'équipage de la flûte du roi, *La Charente*<sup>46</sup>.

Ce *Beaumont* mentionné ci-haut aux côtés de La Durantais et de St-Lambert, était-il vraiment un Couillard? À part Charles Couillard, seigneur de Beaumont, qui, dans les troupes françaises, ne portait, comme il se doit, que son nom de noblesse, on trouve aussi dans le répertoire Laffilard trois autres Beaumont : un Beaumont, officier à La Grenade; un Varice de Beaumont, cadet dans la marine qui demandait une commission de capitaine de navire; sans oublier Claude de Beauharnois, sieur de Beaumont et de Villechauve, garde-marine dès 1691, puis enseigne sur les navires du roi à partir du 1er janvier 1696<sup>47</sup> et qui accédera plus tard aux charges de capitaine de frégate puis de navire du roi.

Si les trois enseignes ci-haut « *aspirent à entrer dans la marine* », on peut croire qu'ils n'y sont pas encore, alors que Beauharnois de Beaumont et Varice de Beaumont y étaient depuis le début de leurs carrières, tandis que l'autre Beaumont était à l'île de La Grenade. Ainsi, je privilégie l'hypothèse que ce Beaumont est mon ancêtre, un Couillard, qui, avec La Durantais - fils probablement - et St-Lambert, aussi Canadiens, était de l'armement

43 Troupes des colonies, série D2C, vol. 47 (non paginé), dans *Rolle des officiers qui servent en Canada avec le temps de leurs services et dans Liste des officiers qui servent en Canada...*, années 1692 à 1699.

44 Troupes des colonies, série D2C, vol. 47 (non paginé), *Estat des emplois vacants auxquels Monsieur le Comte de Frontenac gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en Canada a pourveu pendant l'année 1696 et dont jl demande la confirmation à la cour*, sous Enseignes : « une commission d'enseigne en pied pour le S.r de Semillon.... autre idem pour le S.r de Beaumont fils servant depuis longtemps en qualité de cadet, au lieu et place du S.r de Beaumont son pere qui a donné sa démission en sa faveur dud. jour, arrêté à quebec le 18e octobre 1697 », signé Frontenac; autre semblable daté du 25 octobre 1696, aussi signé Frontenac.

45 Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada depuis le départ des vaisseaux de l'année dernière 1695 jusqu'au commencement de novembre 1696, Fonds des colonies, collection Moreau de Saint-Méry, série F3, vol. 7, fol. 365 et fol. 367v-368r.

46 Jean-François Bosher, *Négociants et navires du commerce avec le Canada de 1660 à 1760*. Dictionnaire biographique. Études en archéologie, architecture et histoire, Ottawa, Service des parcs et Environnement Canada, Ottawa, 1992, sous Deux Frères (Les), p. 145.

47 Dictionnaire biographique du Canada (DBC), dirigé par D. M. Hayne et A. Vachon, Presses de l'Université Laval et Presses de l'Université de Toronto, Québec et Toronto, 1969, t. II, p. 54-55.



de *La Bouffonne* durant l'été 1696 et aspirait à entrer dans la marine. Cette relation datant de l'automne 1696 et le répertoire Laffillard indiquant que la démission de Charles Couillard, père, a été effective le 2 mai 1696, ce serait Charles Marie, qui, à son entrée en service comme enseigne, a souligné son intérêt pour des fonctions d'officier de marine plutôt que pour celles d'officier d'infanterie affecté sur un navire du roi.

### Marie Pasquiere de Franclieu

Voyons maintenant ce qu'il en est de la vie personnelle de Charles Couillard, qui, avait épousé, à 20 ans, le 10 janvier 1668<sup>48</sup> une jeune femme de 27 ou 28 ans issue de la noblesse française<sup>49</sup>. Marie Pasquiere de Franclieu, comme elle l'écrit, était en effet fille de Pierre de Franclieu et de Marie Portas. La même Marie de Franclieu avait signé, en juin 1667, avec une vingtaine de ses compagnes de voyage, un acte notarié par lequel elles déclaraient ne pas avoir été bien traitées par les employés de la compagnie lors de leur séjour à Dieppe, en attendant leur départ pour la Nouvelle-France<sup>50</sup>.

Marie, était-elle « fille du roy », son voyage étant payé par le Trésor royal? Silvio Dumas mentionne qu'une quinzaine de personnes du contingent de filles du roi de 1667 avaient été recommandées par la reine ou par Madame<sup>51</sup>. Se basant sur une lettre de l'intendant Talon, Yves Landry précise que ces jeunes femmes prétendaient avoir été recommandées d'aussi haute venue<sup>52</sup>. Dans le cas de Marie, disons que Pierre de Franclieu, son père, avait été baillif et président de Brie Comte-Robert et conseiller du roi<sup>53</sup>. Qu'elles aient réellement été recommandées ou aient prétendu l'être, Marie semble bien appartenir à ce groupe de jeunes femmes de grande famille tant par sa naissance que par sa signature de la doléance de Dieppe en 1667. D'autre part, si elles avaient été recommandées par la reine, cela exclut l'hypothèse que certaines d'entre elles aient été exclues de leurs familles suite à l'opprobre suscité soit par quelque aventure amoureuse ou par une indépendance d'esprit trop affirmée, comme on l'entend parfois en ce qui concerne les jeunes femmes de grande famille française venues au Canada.

Nous n'avons pas vérifié si toutes ces jeunes femmes étaient orphelines; dans le cas de Marie,

son père était décédé l'année précédente. Était-ce donc cela qui mettait sa famille dans quelque difficulté non seulement de la doter, mais aussi d'avoir les relations nécessaires pour lui trouver un parti convenable, c'est-à-dire conforme à sa provenance sociale? Ou Marie était-elle attirée par l'aventure liée à l'exotisme du Nouveau Monde? Il est vrai que l'on cherchait pour la Nouvelle-France des jeunes filles dites "de qualité" - c'est-à-dire dont l'éducation était celle de la bonne société française - pour épouser des officiers ou des gentilshommes bourgeois.

Un acte de partage de biens de 1681 par lequel Marie hérite, par sa mère, d'un montant rondelet nous en dit davantage sur la situation de la famille Pasquiere de Franclieu<sup>54</sup>.

Marie Pasquiere de Franclieu, qui signe la plupart du temps *M de franclieu*<sup>55</sup>, fut peut-être heureuse en ménage, mais souvent malheureuse comme mère puisqu'elle mit au monde six enfants dont un seul surviva, notre ancêtre. Il sera baptisé Charles Marie, mais prénommé simplement Charles comme on le constate dans tous les actes notariés le concernant.

À maints égards, les dix années passées avec son petit Charles Marie permirent certainement à Marie de Franclieu d'oublier ses malheurs maternels précédents. Charles Couillard et sa femme, après être demeurés à Québec pendant six ans ou un peu plus, ont emménagé dans leur seigneurie de Beaumont à l'été ou à l'automne 1674 sans doute, puisque leur fils Charles Marie sera baptisé à Pointe-Levy en avril 1675. Bien que la seigneurie soit déjà peuplée d'une vingtaine de concessionnaires en 1678<sup>56</sup>, nous n'avons aucune indication à savoir si Marie, qui venait de la grande région métropolitaine de Paris, put apprécier la vie champêtre et relativement isolée qu'offrait la seigneurie, ou encore, si elle dut parfois accoucher sans sage-femme. Marie Pasquiere de Franclieu mourra le 26 juin 1685, à 45 ans environ, dans la maison du sieur Baudoin, chirurgien demeurant en basse ville de Québec, et sera inhumée le lendemain dans le cimetière des Récollets, à Notre-Dame-des-Anges<sup>57</sup>. Il peut y avoir maintes raisons pour qu'elle décède chez le chirurgien : à première vue, on doit éliminer celle d'un mauvais

48 Romain Becquet, 5 janvier 1668; registre de la paroisse Notre-Dame-de-Québec, 10 janvier 1668.

49 Louis-Pierre D'Hozier, Armorial général ou registre de la noblesse de France, reg. II, 2e partie, p. 845-846, éd. Palais royal, Paris, 1970 (réimpression Firmin-Didot frères, 1865-1908).

50 Silvio Dumas, Les filles du roi en Nouvelle-France, Cahiers d'histoire no 24, Québec, SHQ, 1972, p. 160-161.

51 S. Dumas, Les filles du roi..., p. 33.

52 Yves Landry, Orphelines en France, pionnières au Canada, Les filles du roi au XVIIe siècle, Montréal, Léméac, 1992, p. 69.

53 Y. Landry, Orphelines..., p. 353.

54 Greffe de Benoist, Paris, 18 avril 1681, tel que joint dans le greffe de Romain Becquet, 4 novembre 1681.

55 Greffes Jean Lecomte, 15 avril et 16 octobre 1668 et Gilles Rageot, 11 février 1670.

56 Fonds Cour supérieure du Québec, Fonds des arpenteurs, Procès-verbal de chaînage à Beaumont, par Jean Guyon, 15 octobre 1678.

57 P.R.D.H., fiche no 69498, Québec, 27 juin 1685.

accouchement puisqu'on ne trouve mention ni de naissance ni d'inhumation d'un bébé en juin 1685 et retenir davantage celles d'une fausse couche ou d'une maladie.

### **Charles, en secondes noces**

Charles Marie, né en mars 1675 à Beaumont, a donc 10 ans lorsque sa mère décède. Bien triste épisode pour un gamin de cet âge. Mais, du remariage de son père, il gagnera des frères et soeurs et entretiendra de bonnes relations avec sa belle-mère<sup>58</sup>.

En effet, Charles Couillard, alors âgé de 39 ans, se remarie en 1686 avec Louise Couture<sup>59</sup>, fille du célèbre Guillaume Couture<sup>60</sup>, capitaine de milice et juge seigneurial de Lauson, et d'Anne Esmard. Le second lit, celui de Charles et Louise, sera constitué de douze enfants dont sept atteindront l'âge adulte et se marieront.

Pour éviter toute confusion généalogique, nous signalons que Charles Marie aura un demi-frère issu de ce deuxième lit né à Beaumont en 1695 et qui sera prénommé et baptisé Charles. Ce dernier, qui se mariera en 1728 à Madeleine Couillard Desprez, ira alors s'établir à Saint-Thomas de la Rivière-du-Sud. Si nous continuons d'établir la filiation, on dira que : son frère aîné, Joseph, qui s'est marié en 1729 à Geneviève Turgeon, fille de Zacharie, s'est établi à Beaumont; Marie, qui s'est mariée à Charles Morel de LaDurantaye, fils de Louis Joseph, est aussi restée à Beaumont; Pierre, qui a épousé Élisabeth Nadeau, fille de Jean Baptiste, demeurait à l'extrémité est de la seigneurie; Marguerite qui a épousé Joseph Côté, fils de Louis, en 1726, s'est établie à Saint-Thomas de la Rivière-du-Sud; et Marie Anne qui s'est unie à Jean- Baptiste Girard, fils de Jacques, en 1727, demeurait aussi à Beaumont.

Le 8 mai 1715, Charles Couillard, premier seigneur de Beaumont, succombe à la maladie; il allait fêter, deux jours plus tard, ses 68 ans.

Mais comment les deux communautés de biens successives furent-elles rompues? Sans inventaire de biens, comme il appert ici, la première communauté est réputée se poursuivre pour alors ne se rompre que par le décès du premier conjoint de la deuxième communauté. Mais il n'y eut alors pas plus d'inventaire en 1715, lors du décès de Charles Couillard, père. C'est sans doute

d'un commun accord familial que s'est réglée la succession comme en font foi, d'une part, le partage de biens immobiliers entre les descendants en 1728 et, d'autre part, le foi et hommage porté par Charles Marie en tant qu'aîné en 1723<sup>61</sup>.

Mais relatons un incident révélateur de l'époque tiré d'un acte notarié de René Gaschet daté de juillet 1715<sup>62</sup> où l'officiant de la grand-messe - probablement l'abbé Charles Plante qui dessert la paroisse de Beaumont en juillet 1715<sup>63</sup> - désigne Joseph, l'aîné du deuxième lit, récipiendaire d'une portion spécifique de la seigneurie.

Concernant l'héritage immobilier des descendants de Charles Couillard, père, il faut souligner ici une démarche fructueuse de Charles Marie qui avait demandé en 1713 au gouverneur de lui consentir une augmentation de la seigneurie de Beaumont, ce qui lui fut accordé<sup>64</sup>. Ce nouveau territoire allait constituer à peu de choses près la superficie de la future paroisse de Saint-Charles de Bellechasse. Charles Marie acquit ainsi en propre un territoire assez vaste qui ne devait pas être partagé lors de la succession de son père. La seigneurie de Beaumont atteignait alors trois lieues de profondeur sur le même front qu'auparavant.

### **Charles Marie, enseigne sur des vaisseaux garde-côtes et capitaine sur des bâtiments marchands?**

Nous avons déjà mentionné que Charles Marie, fils aîné de Charles Couillard et de Marie de Franclieu, fut cadet avant de remplacer son père comme enseigne de troupes au printemps 1696, à l'âge de 21 ans, avec une commission dont il obtint la confirmation de Versailles en 1698<sup>65</sup> :

#### **“ à Versailles le pre.r May 1698**

*Ordre pour confirmer le choix que led. S. Comte de frontenac a fait le 8 (ou 2) mars 1696 du S.r de Beaumont pour servir en qualité d'enseigne en pied dans l'une des compagnies de détachement de la marine aud. pays, à la place dud. S.r de Beaumont son père suivant sa démission... “*

Sur le vaisseau du roi, la compagnie d'infanterie, qui avait pour mission d'assurer la défense du bâtiment et la discipline à son bord, devenait essentielle en cas de poursuite ou d'attaque. Pour assurer l'ordre en tout temps, mais aussi la bonne marche des opérations, l'enseigne de cette compagnie,

58 Greffe René Gaschet, 7 mars 1719.

59 Greffe Nicolas Métru, 25 juin 1686.

60 Pierre Couture, Guillaume Couture, le roturier bâtisseur, coll. Les grandes figures, Montréal, XYZ, 2005.

61 Greffe René Gaschet, 30 octobre 1728; Fonds des intendants, papiers du domaine, fois et hommages, reg. II, partie I, fol. 31v-33, 16 février 1723, signé Bégon et Beaumont.

62 Greffe René Gaschet, 22 juillet 1715.

63 J.-B.-A. Allaire, Le clergé canadien-français IV, revue mensuelle, no 18, juin 1920, p. 296, impr. École catholique des sourds-muets, Montréal.

64 Fonds des intendants, Cahiers d'intendance no 6, 10 avril 1713, signé Bégon.

65 Fonds des colonies, série B, lettres envoyées, vol. 20, fol. 63v, 1er mai 1698.

en tant qu'officier la commandant, devait garder un contact continu avec les officiers de marine. Si, comme on l'a vu précédemment, Charles Marie s'était montré intéressé à entrer dans la marine comme telle en 1696, il ne semble pas y avoir accédé car, à l'automne 1700, la correspondance générale mentionne sa démission alors qu'il est toujours listé dans les troupes du roi, c'est-à-dire dans l'infanterie<sup>66</sup>. Le répertoire Laffilard ne reconnaît cette démission que le 24 mai 1701<sup>67</sup>. Seulement une maladie grave dans la famille ou un voyage de ses parents, en France par exemple, aurait dû l'inciter à démissionner d'un tel poste, surtout sur les navires du roi. À moins qu'il se soit lassé des problèmes à bord des vaisseaux, même royaux. Et s'il avait voulu une autre vie : être plus autonome tout en restant en mer?

Par ailleurs, un certain « capitaine Beaumont » distingué dans l'ouvrage de Jean-François Boshier d'un autre capitaine, Beauharnois de Beaumont, qui aurait commandé *Le Héros*, navire de guerre, en 1711-1712 et *Le Chameau*, flûte du roi, en 1722 et 1723<sup>68</sup>, aurait navigué en 1703 entre Plaisance et la France en tant que capitaine de *La Marguerite de Québec*<sup>69</sup>, un bâtiment marchand de 250 tonneaux chargé de morue. Ce bâtiment qui aurait été cette année-là capturé et rançonné à son propriétaire de Québec, Antoine Pascaud, aurait par la suite appartenu jusqu'en 1736 à Pierre Trottier Desaulniers<sup>70</sup>, parent éloigné des Couillard de Beaumont qui bénéficia d'une rente annuelle constituée par Charles Marie en 1740<sup>71</sup>. À cause de ces rapprochements, le lieu, la pêche, la navigation et même le créancier, ne peut-on croire que ce capitaine qui a vécu la capture par des corsaires - ou même par des pirates - anglais ou américains qui sévissaient sur la côte est et même en bordure de Terre-Neuve dans ces années, était Charles Marie ou son père? En effet, pendant la Guerre de succession d'Espagne de 1702 à 1713, les pirates qui se firent corsaires et auxiliaires plus ou moins officiels de la marine de guerre anglaise - la Nouvelle-Angleterre étant anglaise à l'époque - purent attaquer les navires ennemis de l'Angleterre en toute légalité. Mais Charles Marie, qui avait 28 ans

en 1703, était jeune pour être capitaine. Aurait-il suivi les cours d'hydrographie donnés à Québec à l'époque<sup>72</sup>, d'autant plus que l'hydrographe du roi en 1698 était son oncle, Louis Jolliet? Si son père était plus mûr pour diriger un équipage en mer, cela le rendait-il plus apte ou plus expérimenté? Mais voilà que ce dernier est sur la seigneurie en mai, juillet et même en septembre 1703<sup>73</sup>, ce qui nous conduit à croire que c'est Charles Marie qui pouvait être le capitaine de *La Marguerite* saisie en 1703. Les activités subséquentes de Charles Marie que nous esquissons ci-dessous, entre autres comme fondé de pouvoir de LeGardeur de Courtemanche, semblent confirmer son aptitude à naviguer. Et c'est bien grâce à la capture de *La Marguerite de Québec* en 1703 et des déclarations notariées françaises en 1704<sup>74</sup> que l'on envisage la navigation commerciale outremer d'un Couillard de Beaumont.

### Et bras droit de Courtemanche au Labrador

Il est clair que, de 1708 à 1713, Charles Marie est le bras droit d'Augustin LeGardeur de Courtemanche, concessionnaire du « *La Bras d'Or* ». Ce LeGardeur est son parent d'abord par la femme de ce dernier qui est fille de Catherine Bissot, elle-même fille de Marie Couillard, tante de Charles Marie, et aussi par la mère de Courtemanche, Marguerite Nicolet, fille de Marguerite Couillard, autre tante de Charles Marie. Charles Marie a ainsi commandé le poste du Labrador au moins de 1708 à 1713, conformément aux dires mêmes de Courtemanche dans des lettres adressées aux administrateurs de la colonie et selon la correspondance de l'administration coloniale de ces années-là<sup>75</sup>. M. de Courtemanche y réclamait d'ailleurs la réintégration dans l'armée française de Charles Marie et d'un autre Canadien, car il devait les payer lui même alors que, réintégrés dans la liste des officiers, ils le seraient par cette dernière<sup>76</sup>. En plus de commander ce poste où l'on trouvait vraisemblablement des pêcheries sédentaires, une petite garnison et quelques demeures, Charles Marie était aussi le fondé de pouvoir de Courtemanche et, à ce titre, engageait des marins et affrétait des bateaux autour de 1712-1713 pour effectuer des allées et retours entre le

66 Fonds des colonies, correspondance générale, vol. 18, fol. 37v, Extrait des depesches du Canada de l'année 1700.

67 Voir note 38

68 J.- F. Boshier, *Négociants et navires...*, p. 144, sous *Le Chameau* et p. 160, sous *Le Héros*.

69 J.- F. Boshier, *Négociants et navires...*, p. 169, colonne de gauche, sous *La Marguerite de Québec*.

70 J.- F. Boshier, *Négociants et navires...*, p. 169, colonne de droite, sous *La Marguerite*.

71 Greffe Claude Barolet, 27 juillet 1740.

72 P.- G. Roy, *Toutes petites choses du régime français, 1ère série, L'hydrographe du roi*, Deshayes, Québec, Garneau, 1944, p. 211-212.

73 P.R.D.H. baptême, 17-05-1703, Beaumont, fiche no 90; mariage Cassé-Paquet, 12-09-1703, Beaumont, fiche no 692; mariage Mollieur-Lisse, 23-07-1703, Beaumont, fiche no 691, consultées à BANQ/Québec le 17-07-2013.

74 J.-F. Boshier, *Négociants et navires...*, p. 169 (Guimard, Bx, 22-03-1704, fol. 522 et Grenot, L. R., liasses 23-06-1704).

75 Fonds des colonies, correspondance générale, vol. 29, fol. 225 et 247v, 1708; vol. 109, fol. 269 et 271, vers 1709; vol. 32, fol. 246v-247 et 248v, 7 oct. 1711.

76 Fonds des colonies, correspondance générale, vol. 109, fol. 269 et 270v, vers 1709.

77 Greffes Pierre Rivet, 13 mai 1712, 27 mai 1713 et Louis Chambalon, 6 novembre et 28 décembre 1713.



Labrador et Québec<sup>77</sup>. Mais tout ceci se passait avant le décès de son père arrivé à Beaumont en 1715. Sa vie était sur le point de changer et pas seulement parce qu'il allait bientôt avoir 40 ans.

### Une tentative d'affaires, les pêcheries

En 1714, Charles Marie s'associe à Jean-Baptiste Charest, fils de sa cousine, pour exploiter des pêcheries au Labrador. À cette date, était-il toujours le bras droit de Courtemanche? Conserva-t-il, parallèlement à cette association avec Charest, son poste au Labrador jusqu'à la mort de Courtemanche en 1717? Ou si ce dernier, las de payer ses officiers sur sa propre solde, s'en était défait?

Que ce soit pour Courtemanche ou pour lui-même, son association avec Jean-Baptiste Charest, puis avec le sieur Hedouin et les frères Parent de Beauport, fit voyager Charles Marie au Labrador au moins jusqu'en 1718<sup>78</sup>. En témoignent à la fois un acte notarié de Pierre Rivet de cette année-là et une enquête de l'administration coloniale au sujet de l'établissement d'un certain Constantin sur la côte du Labrador<sup>79</sup>.

De son côté, Joseph Edmond Roy aurait consulté des actes notariés de 1919 et de 1920 qui témoigneraient d'associations ayant duré jusqu'en 1720<sup>80</sup>; je n'ai pu trouver ces actes ni dans le greffe de Gilles Rageot ni dans celui de Pierre Rivet. Quoi qu'il en soit, cette association en affaires constitua sa dernière activité en dehors de la seigneurie. En 1720, Charles Marie avait 45 ans.

### Se marie, se marie pas... se marie

Charles Marie se marie le 13 mai 1726 dans la paroisse de Beaumont. Il est probable que ses activités en mer et au Labrador n'étaient propices ni à la fréquentation assidue d'une femme ni à un engagement. C'est sans doute pour quoi il ne se marie qu'à 51 ans avec Françoise Couture, fille d'Eustache, voisin du domaine familial, et petite-fille de Guillaume Couture.

Françoise, nièce de Louise Couture, seconde épouse de son père et donc cousine de ses demi-frères et demi-soeurs, avait 18 ans lorsqu'elle se marie en 1726. Il ne semble pas y avoir eu de contrat pour ce mariage.

De cette union, naîtront neuf enfants dont deux seulement atteindront l'âge adulte et se marieront : Françoise, en 1758, avec Louis Turgeon – dont le grand-père, Zacharie Turgeon, s'était installé à Beaumont à la fin du 17<sup>e</sup> siècle – et Charles, en 1757, avec Françoise Boilard d'une famille d'abord installée au lieu dit "cap St-Claude",

seigneurie de Vincennes<sup>81</sup>. Charles Marie décéda à Beaumont dans son manoir en 1753, âgé de 78 ans. Son épouse, Françoise Couture, de santé peut-être précaire, mourra quelques années plus tard, âgée de 50 ans.

Si Charles Couillard père avait essentiellement développé la seigneurie du côté de Beaumont, Charles Marie fut celui qui, par la suite, fit la même chose, mais du côté de Saint-Charles, dans la section d'abord appelée « rivière Boyer ». Le fils de Charles Marie, prénommé Charles aussi, poursuivra le développement du « fond » de la seigneurie, dans les rangs de La Hêtrière et du Bras.

### Épilogue

– Charles Couillard, sieur de Beaumont, fils de Charles Marie - 3<sup>e</sup> génération du nom susdit - profitera heureusement du travail de développement de la seigneurie fait par son père et son grand-père. Il semble avoir vécu en gentilhomme terrien. Et décédera en 1819 dans son manoir à Beaumont, à 86 ans.

– Mention est ici faite d'Abraham, frère du précédent, qui, ayant d'abord commercé à Québec, a longtemps été officier de milice. Il accédera aux postes d'aide-major de milice, puis de major, en plus d'être juge de paix dans son comté, jusqu'à sa mort à Beaumont en 1821.

– Charles, 4<sup>e</sup> génération de seigneurs de ce nom, décédera à 38 ans seulement. Sa veuve Françoise Dessaint St-Pierre perdra la seigneurie au profit de Louis Turgeon<sup>1</sup>, notaire et notable de la place, créancier de la succession et cousin de son défunt mari. Elle achètera ensuite une belle ferme aux limites ouest du territoire de Saint-Michel, pour elle et ses enfants.

– Charles, 5<sup>e</sup> génération de seigneurs du même nom, reçut en 1806, du règlement de la faillite, la part qui lui était due en tant qu'héritier principal de la seigneurie. Après avoir participé à la guerre de 1812 contre les Américains comme sergent dans les Voltigeurs de Québec<sup>2</sup>, il sera maître d'école à Saint-Nicolas où il décède à 47 ans en 1828<sup>3</sup>, célibataire, semble-t-il.

– Hilaire, frère du précédent et mon arrière-arrière-grand-père, marié à Françoise Lacroix de Saint-Michel de Bellechasse, d'abord lieutenant de milice à Saint-Michel, deviendra adjudant du commandant<sup>4</sup>, fonction qu'il conservera jusqu'à son décès à Saint-Charles en 1845.

78 Greffe Louis Chambalon, 16 mai 1714; Pierre Rivet, 17 mars et 28 mai 1718.

79 Greffe Pierre Rivet, 28 mai 1718; Fonds des colonies, correspondance générale, vol. 109, fol. 209-214, 2 avril 1738.

80 Joseph-Edmond Roy, L'Histoire de la seigneurie de Lauzon, t. II, p. 91, Mercier et cie, Lévis, 1897.

81 Greffe Louis Chambalon, vente, 16-08-1698

– Elzéar, fils d’Hilaire, orphelin de père à 2 ans et de mère à 14 ans, alla rejoindre ses deux soeurs mariées qui demeuraient à Sillery. Séduisant et affichant une désinvolture toute 19<sup>e</sup> siècle dans une vieille redingote élimée, il contractera un heureux mariage avec la très belle Élisabeth Laroche, fille d’Ambroise et de Cécile Mirand. Lors de l’enregistrement des bancs de mariage, il se déclare baumier<sup>5</sup>.

– Ambroise, fils d’Elzéar et mon grand-père, aura une passion pour le sport. Alors qu’il demeure encore à Sillery, il revient de ses premiers emplois à Québec par la grève en courant. Il jouera à la crosse pendant toute sa vie et y occupera toutes les positions: à 50 ans, il était arbitre. Hormis cela, il avait été journalier, membre et secrétaire de la Société Saint Jean-Baptiste, section Saint-Roch, et contremaître de chantier sur la base militaire de Valcartier à la fin de sa vie<sup>6</sup>. Il s’était marié en 1922 à Juliette McKibbin.

– René Élie Couillard de Beaumont, fils d’Ambroise, complétera sa formation en administration à l’Université Laval au milieu des années quarante. En participant, avec son club, à des compétitions de course en raquettes, il rafle aux États-Unis quelques trophées à la même époque. Il a été représentant au Québec de compagnies américaine

et ontarienne de produits de chauffage avant de terminer sa carrière en tant que professionnel au ministère de l’Environnement. Il s’est marié en 1952 avec Claudette Guy, de Limoilou, Québec.

– Jean René de Beaumont, fils du précédent, qui est médecin et court aussi, mais à la moderne, est marié à Brigitte Veilleux de Saint-Georges, Beauce.

– Paule Juliette de Beaumont, votre auteure, sœur du précédent et fille de René Élie, formée en psychologie, psychologue scolaire et chargée de cours en français langue seconde, travaille maintenant au Journal des débats de l’Assemblée nationale à Québec.

**Si le lecteur le désire, il peut communiquer avec l’auteure à : [paulejuliettedb@yahoo.ca](mailto:paulejuliettedb@yahoo.ca)**

1. Fonds Cour du Banc du roi/Québec, matières civiles, dossier no 5340, Turgeon vs Dessaint, 1801.
2. Greffe Amable Bélanger, 11 mars 1844.
3. Registre de la paroisse Saint-Nicolas, Lotbinière, microfilm 08-01-1822 au 29-12-1837, fol. 184v.
4. Denis Racine, *Répertoire des officiers de milice du Bas-Canada 1830-1848*, p. 135-136, SGQ no 51, Québec, 1986.
5. Quotidiens de Québec : *L’Action sociale*, 7 décembre 1910, *Funérailles imposantes*, p. 10; *L’Évènement*, 5 décembre; *Le Soleil*, 7 décembre 1910.
6. Quotidiens de Québec : *L’Action catholique*, 8 juillet 1950, *Mort de M. Ambroise Couillard de Beaumont*, p. 21; aussi dans *Le Soleil* et *L’Évènement*.



Famille d’Elzéar Couillard de Beaumont, assis à l’avant sur la photo, et sa femme Élisabeth Laroche. Elzéar est né à Saint-Charles-de-Bellechasse en 1842. Il était le fils d’Hilaire Couillard de Beaumont et de Françoise Lacroix. En haut au centre, le grand-père de l’auteur, Ambroise, né à Sillery en 1882. Photo prise en 1909.



# Une glacière de tradition française à Saint-Charles

par Conrad Paré

Toutes sortes d'hypothèses ont été émises pour déterminer la nature des vestiges d'un ouvrage circulaire en pierre sur un promontoire naturel situé à proximité de la rivière Boyer à Saint-Charles-de-Bellechasse. Cet ouvrage, abandonné depuis plusieurs années, était désigné par la tradition orale sous le nom de « cache du roi ». Il se trouvait à l'extrémité sud d'un terrain appartenant au ministère des Transports (MTQ) à Saint-Charles. C'est à la recommandation de monsieur Denis Roy, archéologue à la direction des Plans des Programmes, des Ressources et du Soutien technique du même ministère que des travaux de recherches archéologiques furent entrepris et réalisés. Disons que la présence de ces vestiges avait été signalée au ministère de la Culture en 1989 par monsieur Denis Girard, antiquaire de Saint-Charles.

## Le site

Situés sur une élévation en pente abrupte vers la rivière Boyer, les vestiges de forme circulaire avaient été envahis par des arbustes de toutes sortes; mais la structure circulaire était demeurée apparente.<sup>1</sup>



Photo prise avant le début des travaux

## Le mandat de 2001

La décision de réaliser une intervention archéologique sur le site a été prise à la suite de l'analyse de la situation par le service du Soutien technique du ministère des Transports. Un mandat confié à l'archéologue Louis-Philippe Picard a été élaboré pour faire une intervention d'inventaire et d'expertises archéologiques. Il consistait en «des sondages exploratoires sur l'ensemble de la superficie de la parcelle du lot concerné y compris à l'intérieur des vestiges de l'ouvrage en place».

## Nature des travaux

Plusieurs puits de sondage ont été pratiqués autour des vestiges en pierre. Un puits d'environ un mètre de largeur à l'intérieur de l'ouvrage devait permettre de vérifier la hauteur des vestiges en place et leur état de conservation sous la surface du sol. Les sondages « confirment que la partie en pierre de cet ouvrage est

aussi de forme circulaire; elle est constituée de blocs de pierre de grès non taillés de diverses dimensions. Le diamètre intérieur de 3,4 mètres de la partie supérieure diminue cependant en fonction du fruit du parement intérieur observé pendant le décapage du puits et enregistré sur un relevé de la partie est ». Le décapage de la partie extérieure du mur nord révèle que la face extérieure ne contient aucun liant, mortier ou autre. « Dans le cas présent, le mortier n'a été utilisé que pour combler les interstices entre les pierres de la partie intérieure ».



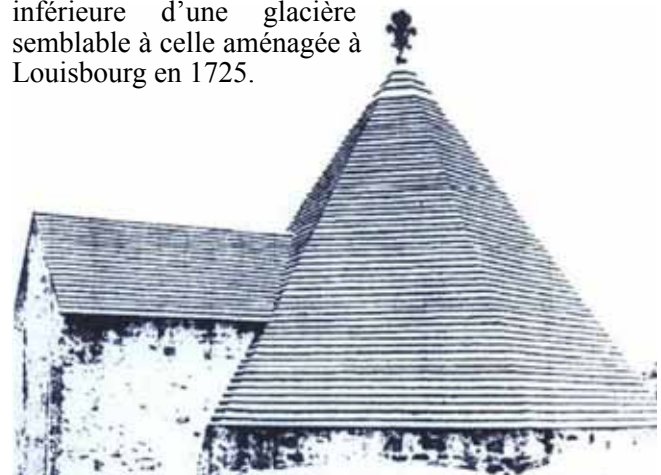
Photo en plongée

## Résultats

Si on compare la figure précédant celle-ci, il faut se rendre à l'évidence que les vestiges enfouis à Saint-Charles sont de même nature que les glacières construites en France. La figure suivante montre une vue en coupe et en plan accompagnant le devis d'une glacière construite à Metz en France en 1733.

## La glacière citée

Les résultats de ce premier inventaire ont permis de formuler l'hypothèse qu'il pourrait s'agir de la partie inférieure d'une glacière semblable à celle aménagée à Louisbourg en 1725.



Glacière de Louisbourg, photo J.G.Ruel, 2002)

1. Les données de ce texte s'inspirent d'un rapport produit par l'archéologue Louis-Philippe Picard en 2008. Les photos sont celles du même auteur, sauf celle de Louisbourg qui a été prise par M. Jean-Guy Ruel en 2002.



Suite à la fermeture du centre de Services du MTQ, le terrain excluant la parcelle du site a été vendu à la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse en 2005. « Une demande de classement du site CeEr-1 comme bien culturel, déposée par la Commission franco-québécoise des lieux de mémoire communs, a entraîné la décision de poursuivre la recherche en archives et sur le terrain dans le but de recueillir des données additionnelles permettant de vérifier l'hypothèse émise après l'inventaire de 2001. Ce projet a été réalisé grâce à la participation financière du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), du MTQ et de la Société immobilière du Québec (SIQ), gestionnaire de la partie résiduelle de la propriété jadis occupée par le Centre de services de Transports Québec. L'emplacement du site archéologique CeEr-1 est protégé en vertu de l'article 44 de la loi sur les biens culturels.

Le permis d'intervention archéologique a été délivré par le MCCCF pour effectuer une « fouille archéologique dans le cadre d'un programme de recherche du Ministère ». Le mandat consistait à effectuer une recherche historique, réaliser la cartographie du site, fouiller le site en forages exploratoires à l'intérieur de la structure et au travers de la maçonnerie et procéder au relevé architectural de la structure.

### Historique

La rivière Boyer constituait sur le territoire de la MRC de Bellechasse une importante voie de pénétration à l'intérieur de la plaine côtière de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, en aval de Québec. La rivière Boyer traverse tout le territoire de la paroisse de Saint-Charles et est partie intégrante des trois seigneuries de Beaumont, de Livaudière et de Lamartinière. Le curé de Beaumont avait commencé à desservir les habitants des établissements sur le territoire actuel de la paroisse de Saint-Charles dès 1719. L'augmentation de la population nécessita la fondation d'une nouvelle paroisse. Elle fut créée en 1749 sous la protection de Saint-Charles-Borromée. C'est dans l'augmentation de la seigneurie de Beaumont, côté nord-ouest, que fut établi l'emplacement de la construction d'un presbytère abritant une chapelle.

La seigneurie de Livaudière avait été concédée en 1744 à Jacques-Hugues Péan déjà seigneur du fief de Saint-Michel depuis 1736 qui décéda en 1747. Son fils Michel-Jean-Hugues obtint la concession d'une augmentation de terre au sud des seigneuries de Beaumont et de Saint-Michel en 1752, l'année de la construction de l'église de Saint-Charles. Le recensement de 1760 indique pour Saint-Charles la présence de 160 familles regroupant 940 personnes. C'était la paroisse la plus peuplée de la côte du Sud après celle de Saint-Thomas-de-la-Pointe-à-la-Caille. Il y avait au moment de ce recensement, 32 familles comptant 110 personnes de réfugiés acadiens établis sur les terres concédées entre juillet 1756 et juillet 1758 par M.-J.-H. Péan dans le fief de Livaudière (1<sup>ière</sup>, 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> Cadies), origine de la paroisse de Saint-Gervais.

Le 14 novembre 1756, Joseph Roberge de Saint-Charles s'engageait, par contrat signé à Québec, à fournir et livrer aux Cadiens déjà installés sous le Sieur Joseph Cadet, boucher du Roi en cette ville... suivant le rôle qui lui a été donné par Monseigneur l'Intendant, à chacun une demi-livre de bœuf ou un quarteron de lard par chaque jour, et aussi à chacun quatre onces de pois par jour, et ce pendant six mois à compter du premier décembre prochain... Cadet s'oblige à payer au dit Sieur Roberge la ration de lard ou de bœuf... Le dit Roberge reconnaît par les présentes avoir reçu la somme de douze cents livres du Sieur Cadet.

Au cadastre, le futur lot 141, d'un arpent et demi de front et 40 arpents de profondeur, faisait partie d'une terre de trois arpents occupée par Gabriel Duquette selon l'Aveu et dénombrement du seigneur Péan en 1745. La veuve de Gabriel Duquette, mort à la guerre de Conquête, se remarie avec René Hardy en 1761 et occupe le lot originel en partageant la partie ouest avec Gabriel Duquette ( fils). En 1781, ce dernier vend son lot à Guillaume Gosselin et Thérèse Nadeau, (fille du meunier Nadeau). La suite des transactions jusqu'à la vente au MTQ en 1955 s'échelonne entre les descendants de Guillaume Gosselin et le gouvernement du Québec.

Les fouilles ont été réalisées entre le 21 mai et le 21 juin 2007. Le mandat fixait comme objectif la fouille de l'intérieur de l'ouvrage en pierre pour vérifier et préciser si possible la technique de construction, la structure, les dimensions et la fonction. Plusieurs excavations autour du site et une tranchée de 0,90 mètre de largeur par 2,30 mètres de longueur a été ouverte du côté est pour vérifier la présence potentielle de vestiges d'infrastructure d'une « entrée » à l'extrémité d'une forme de terrain en pente qui semblait donner accès aux vestiges de pierre. L'ouverture des opérations de fouille du puits a d'abord été initiée à la pelle pour se poursuivre à la truelle afin de vérifier et repérer la présence de tout vestige d'activités humaines. Le sol a été tamisé afin de détecter tout artefact présent. Les contours intérieurs de la structure ont été relevés par arpentage ainsi que toutes les autres tranchées effectuées aux alentours de cette structure. Plusieurs artefacts ont été trouvés, il s'agit surtout de crochet de fer tréfilé, de clous de fer forgé et de tessons de verre. Cependant, la partie supérieure du remblai d'une petite fosse fut excavée pour enfouir une croix en fer composée de trois bouts de tuyaux à eau recouverts d'un bardeau de cèdre et de planchettes de bois aggloméré ou de fibre minérale comportant des inscriptions. À la fin du texte manuscrit au crayon de mine de graphite sur le bardeau de cèdre, il est mentionné que « La croix fut enterrée ce dimanche 26 juillet 1982 ». Cet artefact serait l'extériorisation d'un pacte conclu entre deux ados selon lequel l'un d'eux, survivant, érigerait cette croix sur le site de sépulture du décédé.

### Construction et maçonnerie

Le dégagement complet de l'espace intérieur de cette

structure constituée de blocs de grès non taillés de diverses dimensions a permis de constater qu'elle est de forme légèrement ovale. Elle a la forme d'un cône inversé tronqué. Le parement extérieur du mur ne contient aucun liant, mortier ou autre entre les blocs de pierre. L'épaisseur du mur incluant les parements extérieur et intérieur, tous deux composés de blocs de pierre semble varier entre 30 et 70 cm. Les blocs du parement intérieur ont été assemblés avec du mortier lors de leur mise en place.



Clous en fer forgé

La partie inférieure de l'excavation a été faite à l'aide du godet articulé d'une pelle mécanique; des gros blocs de pierre obstruaient cette partie du remblai et nuisaient pour atteindre la base de la structure. Le remblai granulaire est assez homogène; il s'agit d'un gravier sableux qu'on retrouve aussi au fond du puits. Nous sommes d'avis que ce talus est le seul qui ait pu convenir à la construction d'une telle structure à cause

de l'épaisseur des matériaux et de leur nature permettant de laisser infiltrer les eaux de fonte de la glace ou de la neige. Des ouvertures ont été pratiquées à la base du mur pour faciliter leur écoulement.

### Conclusion

Selon toute vraisemblance, la glacière de Saint-Charles aurait été l'œuvre de Joseph Roberge. Il l'aurait construite pour répondre à la demande de Joseph Cadet pour nourrir les Acadiens réfugiés pendant six mois, et possiblement plus, Roberge « s'obligeant de faire les mêmes fournitures que cy dessus aux Acadiens qu'il plaira à Monseigneur l'Intendant » suivant le contrat du 14 novembre 1756 intervenu entre lui et Joseph Cadet, munitionnaire du Roi.

### Quel avenir pour ce vestige rare ?

Quand la restauration complète de la glacière de Saint-Charles sera-t-elle faite à l'image de celle de Louisbourg? Pour l'instant, la structure a été protégée par une membrane géotextile avant d'être remplie de sable. Pourquoi laisserions-nous dans l'oubli la présence à Saint-Charles de la seule glacière québécoise?

*N.D.L.R. Au moment d'aller sous presse, Au fil des ans apprend que la municipalité de Saint-Charles est sur le point de reconnaître le caractère historique du site en le citant en vertu de la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel.*

## ROY Gérard, Je me souviens - Mémoires d'Armagh, Avril 2011

Recension par René Minot

Né en 1919 «entre Armagh et St-Philémon», M. Gérard Roy<sup>1</sup>, avec l'aide de proches, a publié cet ouvrage aux États-Unis, à compte d'auteur, en 2011. Le rassemblement des données s'étend jusqu'en 2010 (p. 126), mais la référence à ses 87 ans (p. 2) donne à penser que la cueillette principale et la rédaction se sont faites surtout autour de 2007.

M. Roy, qui a été secrétaire municipal pendant trente-six ans, offre ici une autobiographie à la fois factuelle et très subjective, organisée chronologiquement en tranches de dix ans. Plusieurs pages, vers la fin, traitent de la généalogie familiale, et l'ouvrage se clôt sur les touchants «Souvenirs de grand-maman», Émilie-Anna Laplante, qui raconte, dans le gentil style convenu qu'on pratiquait jadis à l'école, les fêtes de Noël d'antan.

Les souvenirs antérieurs aux années 1950 présentent un intérêt certain, tant anthropologique - détails de la vie des bûcherons, des défricheurs - qu'historique: entre autres, premier récit publié, à notre connaissance, de l'affaire du cimetière, en 1943. On n'en voudra pas à l'auteur d'avoir, dans ces pages (38-40), commis quelques erreurs et approximations sur une question toujours sensible près de soixante-dix ans plus tard<sup>2</sup>. Il note avec raison: «Cette histoire n'a pas été relatée dans le livre du centenaire». Non plus, d'ailleurs, que

dans ceux du 125<sup>e</sup>, voici un quart de siècle, et du 150<sup>e</sup><sup>3</sup>. Un des aspects délicats de ce livre de «Mémoires» relève des précautions que l'auteur et témoin y a parfois mises - et parfois omises - pour décrire plusieurs de ses relations professionnelles et sociales. Certains faits, évoqués plutôt que décrits, certaines allusions, plus ou moins claires, peuvent intriguer un lecteur étranger à la communauté armageoise: il en est dit assez pour qu'on devine d'anciens contentieux, mais on veille, en général, à la retenue qu'imposent un fort sentiment d'appartenance au village et le besoin de laisser une image positive aux générations suivantes. Le «je me souviens» du sous-titre ne fait donc pas référence qu'à une légende dorée ou redorée, mais aussi à des sentiments et des attitudes relevant du côté plus «sombre», voire discutable, de la personnalité de l'auteur. En cela, il est un témoin de la vraie vie. Pour la forme, les efforts du rédacteur et de ses aides n'ont pas réussi à éliminer bien des fautes de langue - M. Roy, d'ailleurs, s'en excuse -, voire parfois des fautes de goût. Mais on dira, à la décharge de ceux qui, comme lui, osent se lancer dans pareille entreprise de «mémoire», que la coloration authentique de l'ouvrage, en général, en est confirmée.

René Minot - [rminot@globetrotter.net](mailto:rminot@globetrotter.net)

1. Un an après la publication de ses souvenirs par ses proches, M. Gérard Roy est décédé en août 2012.
2. Nous venons d'avoir accès aux archives du dossier «Cimetière», et une étude historique de l'affaire des «excommuniés d'Armagh», comme on n'ose pas encore le dire à haute voix, pourrait être publiée prochainement.
3. Livre du 150<sup>e</sup> : publication imminente (printemps 2013). RM.

# Les empreintes des familles Asselin, Boucher, Marquis et Lacroix en Bellechasse (3<sup>e</sup> partie)

par Alain Asselin

*Dans les deux derniers numéros d'Au fil des ans, Alain Asselin nous a présenté deux textes qui constituent un survol de l'histoire des familles Asselin, Boucher, Marquis et Lacroix en Bellechasse et de leur passage en Nouvelle-Angleterre. Aujourd'hui, il poursuit en nous présentant les enfants d'Adélarde Asselin et d'Auxilia Boucher. N.D.L.R.*

## Les enfants d'Adélarde Asselin et Auxilia Boucher et leurs conjoints

### 1. Marie-Jeanne Asselin (1910-2002) et Paul-Aimé Côté (1908-1993)

Ma marraine, née à Lawrence, quitte tôt l'école pour diverses tâches. Elle devient « fileuse » dans une usine textile de Lawrence, comme des dizaines de milliers de femmes canadiennes oeuvrant en Nouvelle-Angleterre. Elle emprunte 1 500 dollars en 1938 de ses parents qui sont revenus de Lawrence depuis 1928. Cet emprunt pour l'achat d'une terre avec son époux Paul-Aimé deviendra l'héritage principal de Marie-Jeanne qu'elle considéra toujours inférieur à celui de ses deux frères. Paul-Aimé Côté devient un excellent maire dans son patelin. Il a été recruté par le curé pour ses compétences et surtout parce qu'il n'avait jamais révélé, même à ses proches, ses allégeances politiques. Personne n'a jamais su s'il était « rouge » ou « bleu ». Les trois filles de Marie-Jeanne et Paul-Aimé deviennent enseignantes au niveau primaire.

### 2. Hervé Asselin (1914-1986) et Corinne Gonthier (1916-2012)

Comme sa sœur Marie-Jeanne, Hervé est né à Lawrence dans la paroisse Sainte-Anne. Il y a fait ses études. Après leur mariage à Saint-Charles en octobre 1939, Hervé et Corinne s'installent en permanence à Springfield au mois d'août 1946. Ils sont accueillis par de la parenté déjà établie dans les familles Asselin et Boucher. Une seconde fille, Claire, naîtra en sol américain. Micheline, née à Saint-Charles, deviendra aussi citoyenne américaine. En 1950, Hervé souffre d'une thrombose

pulmonaire inquiétante. Il guérit probablement plus rapidement grâce à un bon moral supporté par ses talents de « violoneux ». Hervé travaille pendant toute sa vie active à l'usine de la Moore Drop Forging. D'autres « Canadiens » y ont aussi œuvré. Selon Corinne, leur déménagement de 1946 à Springfield devait être temporaire. Ils avaient planifié un retour éventuel dans le comté de Bellechasse. Elle avoue candidement qu'elle n'avait pas été particulièrement impressionnée lors de sa première rencontre avec Hervé.

3. **Émilien Asselin** (1920-1992) et **Doris Marquis** (1923)  
Mes parents se rencontrent pour la première fois à la gare ferroviaire de Lévis en 1945. Le 26 décembre 1946, ils se marient à La Durantaye. Ils sont transportés en « snowmobile » à Lévis dans une tempête de neige pour assurer le départ du voyage de noces. Doris porte un chapeau à plumes qui dérange passablement Émilien. Selon Doris, Émilien surnommé « Bébé » ou « Ti-Mile » a possiblement dilapidé une partie de son héritage en socialisant un peu trop après son travail de mécanicien. Mes parents achètent une première maison pour la somme de 700 dollars en 1948, l'année de ma naissance. En 1959, ils acquièrent leur seconde maison pour un peu moins de 12 000 dollars. Ils ont épargné environ 1 000 dollars par an pour cet achat. Doris est une excellente administratrice qui veille constamment à l'épargne. Mon père a toujours regretté que ses parents ne l'aient pas plus encouragé lors de ses études techniques à Québec. Émilien travaille pendant 38 ans pour la ville de Lévis comme mécanicien de machineries lourdes. Une partie de son apprentissage a eu lieu au garage Labrie de Saint-Charles et à l'École Technique de Québec. Mon père a eu deux spécialités culinaires pour accompagner la bière pendant la fin de semaine. Il y a d'abord la « tire-liche » qui est une fine crêpe à base de farine de sarrasin et de « soda à pâte » cuite sur un feu très chaud. Du beurre accompagne cette « tire-liche » avec la bière à la température de la pièce. En second lieu, il y a les fines tranches de patates crues imbibées de beurre cuites sur le rond du poêle.

## Merci à Claude Lachance

Il n'y a pas une occasion ou une activité où se trouve Claude Lachance sans que nous recevions une ou des photos prises par lui et transmises généreusement à la Société historique de Bellechasse. Voilà le genre de contribution dont Au fil des ans peut s'enorgueillir. Nous étions déjà gâtés par la contribution de Paul Saint-Arnaud.

Claude ajoute sa propre touche, son sens de l'histoire et des personnes, sa préoccupation constante de garder des traces de ce que nous sommes et faisons. Son apport est immensément précieux. On reconnaît chez lui la constance car, ne l'oublions pas, il a été un des

fondateurs de la société. Nous lui disons merci de tout cœur.

### Nos condoléances à Claude Lachance

Nous en profitons pour exprimer à notre ami et membre de la Société historique de Bellechasse nos condoléances à l'occasion du décès de sa mère, madame Cécile Turgeon Lachance. Elle est décédée à l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 13 mai 2013 à l'âge de 88 ans et 5 mois. Elle était l'épouse de feu Léopold Lachance. Née à Buckland, le 24 novembre 1924, elle était la fille de feu Julie-Anna Leblond et de feu Arthur Turgeon. Elle demeurait à Saint-Nazaire.



# Joseph Philibert Giguère (1885-1947)

par Françoise Bourgault et Lyne Carrier - Société du Patrimoine de Saint-Léon-de-Standon

Joseph Philibert Giguère naît le 13 octobre 1885 à Saint-Odilon de Cranbourne. Son père est Vital Giguère, cultivateur et sa mère, Alphonsine Lessard. Vital habite le rang 8 et il vit entouré d'Irlandais dont la majorité sont d'anciens militaires survivants de la guerre en Irlande opposant les patriotes irlandais aux Anglais. Ces Irlandais furent, à une certaine époque, majoritaires à Cranbourne et ils menaient le conseil municipal et la Fabrique. Peu à peu, les Canadiens français devinrent plus nombreux, les Irlandais perdirent leur majorité et ils durent faire des concessions à plusieurs points de vue.

Aux alentours de 1933, Vital Giguère déménage du 8<sup>e</sup> rang vers le village de Cranbourne. L'éducation de ses 5 filles pensionnaires à l'École normale a dû coûter une petite fortune et la famille Giguère ne roule pas sur l'or. Alphonsine aime les fleurs et le curé O'Farrel peut compter sur elle pour fleurir l'église. Une partie du jardin, cependant, doit absolument être réservée pour la culture du tabac dont Vital a un urgent besoin. Il ronchonne souvent contre le fait que son épouse embellisse l'église de ce curé irlandais qu'il n'aime pas trop. Mais en cachette, il est fier de tout ce qu'elle entreprend.

Alphonsine décède en 1941 des suites d'un cancer et Vital doit se résoudre à vendre sa maison et à habiter une résidence pour personnes âgées à Lévis. Il meurt, à son tour, à l'âge vénérable de 96 ans et c'est à grands coups de goupillon qu'il fut accueilli à l'église par ... le curé irlandais O'Farrel.

Mais revenons à Philibert. Il grandit dans le rang 8 de Cranbourne et fréquente l'école du rang pour

se retrouver sur le marché du travail à 14 ans. C'est dans les chantiers du Maine qu'on le retrouve chaque automne et à chaque hiver à cet âge. Mais il les quittera 4 ans plus tard pour s'établir à Vallée-Jonction où il étudie les livres d'arithmétique et de grammaire. Il se déniche un emploi dans la télégraphie sans fil.

Il offre ensuite ses services à la compagnie Atkinson de Saint-Romuald. Et cet emploi va changer sa vie à jamais. Cette compagnie exportait du bois en billots à travers le monde à partir du quai de Saint-David. Il devient l'agent de l'Atkinson. Il y rencontre un dénommé Ovila Simard également employé chez Atkinson et résidant à Standon. Il tombe amoureux de la fille d'Ovila, la grande, belle et douce Emma.

Ils ont tous les deux la jeune vingtaine. Ils se marient en octobre 1912 et vont vivre à Vallée-Jonction où un emploi de chef de gare retient encore Philibert. Ce séjour en Beauce sera de courte durée, le temps de faire trois enfants, Roland, Irène et Armand. Cinq ans plus tard, Philibert quitte le CNR et devient à plein temps le gérant de la compagnie Atkinson pour tout le comté de Dorchester. Ils habitent maintenant Saint-Léon-de-Standon, à la grande joie d'Emma qui y retrouve son père. Trois autres enfants naîtront à Standon : Sylvio en 1917, Jeanne en 1919 et Jean-Marie en 1922.

Au décès de monsieur Atkinson, ses deux fils décident de ne plus continuer les activités de la compagnie. Fort de son expérience dans le domaine forestier, Philibert achète de nombreuses terres à bois dans les environs ( Saint-Luc, Sainte-Rose, Standon, Lac Caribou...) Son commerce devient florissant et il tire très bien son épingle du jeu. La crise économique des années 30 ne semble pas avoir été désastreuse dans son cas. Heureusement, car son train de vie et les études de ses 6 enfants, pensionnaires dans des collèges privés exigeaient de grosses sommes.

La politique l'attire. Il est élu député sous le gouvernement libéral d'Alexandre Taschereau en 1931. Il sera défait en 1935 par la vague duplessiste. Entre temps, il est élu préfet du comté de Dorchester en 1933 et, en 1939, nommé shérif pour le district de la Beauce. Il fut également maire de Saint-Léon-de-Standon pendant quelques années. On lui confie aussi la responsabilité de Maître de poste. Il le restera jusqu'à son décès.

Philibert est un homme séduisant et un fin causeur. Il lit beaucoup, se renseigne sur tout; il a un charme naturel qui séduit tout le monde et il sait utiliser sa forte personnalité pour convaincre ou pour influencer. Emma est son parfait complément. Réservee, peu loquace, excellente musicienne, belle et silencieuse, elle laisse toute la place à son mari. Toujours bien coiffée et vêtue à la dernière mode, elle fait honneur à son époux qui la sort volontiers dans toutes les réceptions où il est invité. Le 12 avril 1931, un drame survient chez les



Philibert Giguère

Giguère. Leur belle maison est la proie des flammes. Rapidement, on reconstruit une maison plus grande et plus belle qui trône encore sur la rue Principale. Elle a subi des modifications importantes dans les années 2000. La maison de Philibert Giguère a servi de modèle à sa voisine. On voulait faire beau comme les Giguère.

Fait intéressant, Philibert décide, en 1929, de se construire un aqueduc personnel à même une source de très bonne qualité située derrière sa maison. Le docteur David Robitaille, son voisin immédiat, veut aussi profiter de l'initiative de Philibert et se brancher sur cet aqueduc. Après quelques mois, c'est tout le village qui demande un aqueduc et Philibert se chargera de la construction d'un aqueduc municipal.

On dit de ce grand homme qu'il était généreux et charitable. Il a aidé de nombreuses personnes et on faisait appel à lui pour régler des litiges entre voisins tellement on se fiait à son bon jugement. Monsieur Philibert Giguère s'est éteint à Saint-Léon-de-Standon le 18 décembre 1947 à l'âge de 62 ans. Il est inhumé dans le premier cimetière.

Merci aux membres de la famille qui nous ont aimablement confié leurs souvenirs.



Première maison de M. Giguère

## La Société historique honorée

par Jean-Pierre Lamonde

La Société historique de Bellechasse a été à nouveau honorée à quelques reprises ces derniers temps pour ses importantes réalisations dans le domaine du patrimoine bâti. En effet, le 15 mai dernier, la MRC de Bellechasse remettait à la Société historique un premier prix dans le cadre des Prix du Patrimoine 2013. Ce prix, de la catégorie *Conservation et préservation*, a été attribué à la Société en raison de la réalisation de l'inventaire du patrimoine bâti de Bellechasse qui s'est déroulé de 2010 à 2012. Coordonné de façon bénévole par M. Pierre Lefebvre, ce travail d'envergure a permis de mettre en ligne sur le site du ministère de la Culture et des Communications pas moins de 5 000 fiches et 15 000 photos portant sur le patrimoine bâti de Bellechasse. Le 15 juin, une cérémonie champêtre de remise des prix en patrimoine s'est tenue dans le magnifique site de Saint-Joseph-de-Beauce, à l'initiative des MRC de Chaudière-Appalaches. La Société historique de Bellechasse s'est alors vue décerner un prix pour son inventaire du patrimoine bâti 2010-2012 en présence de 350 personnes réunies d'abord dans l'église locale, puis sous le chapiteau pour le banquet. Trois membres de l'équipe de réalisation de l'inventaire du patrimoine bâti ont pris part à ces festivités, dont Marie-Ève Dubois, géographe, et Olivier Roy, archéologue, qui ont travaillé sur le terrain en qualité d'étudiants. C'est à cette même occasion que la Société du patrimoine de Saint-Léon-de-Standon a reçu un prix, catégorie *interprétation et diffusion*, pour son Musée Espaces mémoires, son Circuit patrimonial et son Symposium. Enfin, M. Léo Doiron, accordéoniste de Saint-Raphaël,

a été honoré dans la catégorie *Porteur de tradition*. Il fait l'objet d'un article spécial dans ce numéro. Nos félicitations à ce dernier et à la Société du Patrimoine de Saint-Léon.

### Prix Léonidas-Bélanger

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec tient aux deux ans un concours dans la catégorie *Réalisation et événement* afin de souligner le caractère exceptionnel et exemplaire d'activités réalisées par ses sociétés membres. La Société historique de Bellechasse a reçu, à l'occasion du Congrès de la Fédération tenu cette année au Saguenay, un premier prix ex æquo et une bourse de 500 \$ pour la réalisation de l'inventaire du patrimoine bâti de Bellechasse.

C'est la troisième fois que la Société historique reçoit un prix de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, les deux premiers ayant été accordés pour ses publications "*Bellechasse*" et "*Patrimoine religieux de Bellechasse*".



## Citation biens patrimoniaux

# Onze municipalités emboîtent le pas

par Jean-Pierre Lamonde

Plusieurs municipalités de la MRC de Bellechasse ont répondu à l'invitation lancée par la Société historique de Bellechasse lors de la remise de ses recommandations donnant suite à l'inventaire du patrimoine bâti, en février dernier. En vertu de la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel*, il est possible pour une municipalité de conférer un statut légal à un élément de son patrimoine. L'attribution d'un statut juridique de protection, la citation, a pour but de mieux protéger et mettre en valeur ce bien patrimonial en vue de sa transmission aux générations futures, tout en reconnaissant officiellement l'héritage qu'il représente pour la communauté locale et celle de Bellechasse.

Sous l'égide de M. Pierre Lefebvre, la Société historique de Bellechasse fournit cette année aux municipalités une assistance pour l'exécution de l'ensemble des procédures reliées au processus de citation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Il s'agit là d'une expertise disponible exceptionnellement dans notre milieu pour mettre en valeur notre patrimoine local. À cette fin, la Société a engagé pour la période estivale monsieur Frédérick Carrier, historien et ethnologue.

À ce jour, une collaboration a été établie avec les municipalités de Beaumont, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, La Durantaye, Saint-Charles, Saint-Damien, Saint-Lazare, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Nazaire, Saint-Nérée, Saint-Philémon et Saint-Vallier. La volonté de ces municipalités de protéger concrètement leur

patrimoine local devrait permettre de tripler le nombre d'éléments patrimoniaux dotés d'une protection légale dans la MRC de Bellechasse; entre 1970 et 2013, seulement 22 biens patrimoniaux ont été reconnus en vertu de la Loi.

La procédure prévoit l'adoption d'un avis de motion par un conseil municipal, suivie d'une consultation publique et enfin, l'adoption d'un règlement de citation dont les exigences sont adaptées à la situation de chaque élément protégé. Ces mesures permettent notamment d'offrir une meilleure notoriété à notre patrimoine; elles viennent surtout appuyer les efforts de propriétaires qui ont investi dans la préservation de leur patrimoine au fil des ans et qui souhaitent que les générations futures continuent de profiter de leur héritage, sans que ses caractéristiques ne soient altérées par des interventions inopportunes.

### Visite du patrimoine de Saint-Charles

Le dimanche 18 août, près d'une centaine de personnes de l'organisation Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec s'amaient à Saint-Charles pour une visite de lieux patrimoniaux.

Accueillis à l'église et à la mairie par le maire et le président de la Société historique, les visiteurs ont eu droit à une visite commentée de l'église et des chapelles de procession pour se diriger ensuite à la maison de M<sup>me</sup> Frenette, puis à la Maison Perrin dit Lafontaine, le Faubourg Labrie, le moulin Blanc et se sont ensuite dirigés vers la maison Spertini dans l'Hétrière est pour terminer au Vignoble Bel-Chas.

## Excursion à l'Ile-aux-Coudres

Le samedi 7 septembre, un voyage organisé par la Société historique de Bellechasse (SHB) aura lieu à l'Ile-aux-Coudres. Une journée bien remplie dont le thème *Les moulins* occupera la majeure partie du déplacement. Membres et non-membres de la SHB sont invités à s'inscrire dès que possible, le nombre de places étant limité. Utilisez la feuille jointe pour vous inscrire, après avoir téléphoné au 418 887-3761 pour vous assurer de la disponibilité des places. Paiement à l'avance requis. Jean-Pierre Lamonde

**Beaudoin Roy Lavallée**

Comptables agréés



**Serge Lavallée, C.A.**

Tél.: 418 883-4747  
Télé. 418 883-3722

**SAINTE-CLAIRE:** 76, boul. Bégin, Sainte-Claire, Québec G0R 2V0

**QUÉBEC:** 1000 route de l'Église, 6<sup>e</sup> étage, bureau 695, Québec (Québec) G1V 3V9





O'Farrell



Lapierre



JOHN O'FARRELL et LUCIE LAPIERRE grands-parents

« Nous croyons à l'importance du patrimoine et de l'histoire de Bellechasse pour les générations actuelles et futures et nous encourageons les actions entreprises pour leur mise en valeur. Notre caisse aussi. »

Caisse Desjardins des  
Monts et Vallées de Bellechasse

Caisse Desjardins du  
Coeur de Bellechasse

Caisse Desjardins  
des Seigneuries de Bellechasse



**Desjardins**  
Caisses de Bellechasse